



Le port de commerce : un concept en débat

Laetitia Graslin, Jérôme Maucourant

► To cite this version:

Laetitia Graslin, Jérôme Maucourant. Le port de commerce : un concept en débat. Topoi Orient - Occident, 2005, 12-13, pp.216-257. 10.3406/topoi.2005.2001 . halshs-00138318

HAL Id: halshs-00138318

<https://shs.hal.science/halshs-00138318>

Submitted on 16 May 2007

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

MAUCOURANT¹, Jérôme et Laëtitia GRASLIN² (2005). *Topoi, Orient Occident*. N° 12-13. « Le port de commerce : un concept en débat ». P. 216-257.

Le port de commerce : un concept en débat

1. Karl Polanyi et la démarche idéal-typique

1.1 le problème : penser l'économie en dehors du paradigme de l'échange marchand

1.2 L'utilité d'une médiation théorique par les idéaux types

1.3 L'exposition du concept

1.4 La distinction conceptuelle public/privé

2. Un concept à l'épreuve

2.1 Le commerce de Cappadoce

2.2 Ougarit et des cités phéniciennes d'Occident.

2.3 Du Dahomey au commerce phénicien

M. Sahlins (1976) note, ironiquement, que beaucoup annonçaient la mort de l'école polanyienne dite « substantiviste » à la fin des années 1960³. Plusieurs dizaines d'années plus tard, le spectre polanyien ne cesse de hanter nombre de seuils disciplinaires. La sociologie économique fait un usage intensif du concept d'*embeddedness*, d'une façon parfois fort éloignée de l'usage de son auteur ; les études grecques sont marquées par l'influence des travaux de Finley et Polanyi qui font eux-mêmes l'objet d'une « contre-offensive » dont témoigne le récent livre d'A. Bresson (2000). Qu'il soit repris ou critiqué, Polanyi est cité dans de nombreuses études, et la table ronde organisée par la maison de l'Orient autour du thème du port de commerce est le meilleur signe qu'il est peut-être mort mais que, comme Marx ou Veblen, c'est un mort qui se porte bien. Pourtant, les études des cas historiques faites par Polanyi sont aujourd'hui très souvent critiquées : Polanyi n'était pas un historien, et l'on ne compte plus les articles, livres ou commentaires qui relèvent ses erreurs historiques et prétendent ainsi réfuter l'utilité des concepts qu'il avait voulu promouvoir⁴. Il est vrai que les connaissances historiques sur lesquelles il

¹ Centre Walras – UMR Triangle (CNRS/ UMR 5206, LYON 2) .

² LESA, CNRS-Collège de France, Paris ; Université F. Rabelais, Tours

³ Les auteurs tiennent à remercier, pour leur relecture précise et leurs remarques concernant les aspects historiques de cette étude, R. Ben Guiza, F. Briquel-Chatonnet, F. Ernst-Pradal, C. Michel et C. Roche. Les erreurs ou omissions qui subsisteraient relèvent de notre seule responsabilité.

⁴ Voir F. M. Heichelheim (1960) qui villipende *Trade and Market* et refuse d'accorder aucun crédit à l'approche de Polanyi parce que les exemples sur laquelle elle s'appuie sont faux ; Heichelheim est représentatif d'une liste de commentateurs s'arrêtant à l'énumération des erreurs présentes dans les ouvrages de Polanyi. De son côté, K. Polanyi (1963) s'élève contre l'histoire sans théorie qui est l'arrière fond des thèses de Heichelheim. Celui-ci en effet suppose implicitement une transhistoricité des concepts de marché ... ce qui est peu historien ! Heichelheim

s'appuie sont souvent très dépassées, voire contredites par de nouvelles découvertes. Si ne pas prendre au pied de la lettre ses analyses historiques apparaît aujourd'hui comme une règle de prudence élémentaire, se pose alors la question des conditions dans lesquelles ses modèles peuvent continuer à être utiles pour la recherche historique. A. Möller (2000) propose une réponse s'appuyant sur le concept d'idéal-type. L'un des objectifs de cet article sera d'apprécier l'efficacité de cette démarche⁵ en histoire.

Le second objet de cet article sera d'étudier la manière dont les historiens du Proche-Orient ancien ont fait usage du modèle de port de commerce, de s'interroger sur leurs méthodes et les difficultés qu'ils ont rencontrées. Curieusement, Liverani (1990) remarque⁶ que, après une période de désintéressement de la part des assyriologues, les théories de Polanyi ont ensuite pris tant d'influence chez ces derniers qu'il serait facile d'écrire un essai sur « *l'impact des théories de Polanyi sur les chercheurs qui ne l'ont jamais lu* ». Il est vrai que les concepts polanyiens de redistribution ou de réciprocité sont souvent repris en histoire ancienne pour les critiquer ou les adapter aux matériaux retrouvés, qu'il s'agisse de listes de rations ou de bâtiments de stockage⁷. Mais, lorsque l'on s'intéresse au cas particulier du « port de commerce » ou *port of trade*, il ne semble pas que ce concept ait véritablement été repris dans la littérature. Certes, le terme lui-même se retrouve souvent, et tel ou tel site est souvent qualifié de « *port de commerce* », mais c'est souvent sans qu'une réelle réflexion vienne justifier et tirer profit d'une telle qualification. Nous sommes loin alors de l'idéal type polanyien qui ne se veut jamais un argument d'autorité mais plutôt une incitation à la réflexion ! Il n'est pas donc inintéressant de prendre Liverani au mot, en se limitant à ce qui n'est qu'une facette du modèle de Polanyi, le *port of trade*. Après avoir réfléchi sur la manière dont une démarche idéal-typique pourrait être utilisée par les historiens et exposé les enjeux conceptuels qui légitiment la création du concept de port de commerce, nous nous interrogerons sur la manière dont il a et peut encore soutenir une réelle réflexion historique sur les sources.

1 Karl Polanyi et la démarche idéal-typique

Dans la pensée de Polanyi, le port de commerce est un modèle idéal-typique permettant de comprendre certaines transactions et institutions propres à des économies essentiellement non fondées sur l'institution du marché autorégulateur. L'échange marchand n'est pas en effet la norme transhistorique des transactions, et il faut développer de nouveaux concepts pour comprendre la nature de transactions non marchandes. Il est ainsi nécessaire de distinguer le commerce du marché. Dans ce cadre nouveau, nous sommes conduits à préciser la nature de certains concepts trop connotés par leur utilisation dans le cadre d'une économie marchande, notamment la nature de l'opposition « public/privé » ou des institutions qui structurent l'échange.

confond le marché avec le commerce et fait peu de cas de la réflexion *théorique* de Polanyi qui, prolongeant des interrogations weberiennes, distingue les prix des équivalences *etc.* (p. 258).

⁵ On pourrait qualifier cette démarche de weberienne si l'œuvre de ce penseur n'était pas sujette à de multiples interprétations. Il est toutefois possible de dire que ce type d'approche comporte *une* dimension weberienne.

⁶ P. 19-20.

⁷ Voir, notamment, M. Liverani (1990), C. Zaccagnini (1983).

1.1 Le problème : penser l'économie en dehors du paradigme de l'échange marchand

Le port de commerce est une interprétation des institutions qui règlent la circulation et la répartition des biens en dehors de deux références essentielles aux économistes du courant dominant : le Grand Marché autorégulateur et le postulat utilitariste selon lequel l'homme est un agent économique spontanément enclin à exploiter les gains de l'échange interindividuel. Pour penser les formes les plus anciennes de commerce, Polanyi propose de s'inspirer de modèles anthropologiques, parfois fortement inspirés par l'Afrique selon Thurnwald (Polanyi, 1944, p. 91)⁸. Ils le conduisent à affirmer que « *si les communautés humaines ne paraissent pas s'être jamais entièrement abstenues de commerce extérieur, ce commerce ne supposait pas nécessairement l'existence de marché* » : la piraterie ou la réciprocité priment alors sur le troc. Lorsque celui-ci est pratiqué, c'est un « troc muet »⁹ qui n'a que très peu en commun avec les pratiques d'une société de marché. De la description d'Hérodote aux pratiques rapportées par Thurnwald, il apparaît que les différentes formes d'échange en elles-mêmes n'instituent pas le marché ; le « doux commerce » n'est pas l'horizon de ces échanges. Polanyi développe donc, à partir d'une approche anthropologique¹⁰, son modèle de port de commerce pour penser ces exemples historiques et anthropologiques de commerce sans marché. Il s'agit de comprendre les structures permettant à des économies non capitalistes d'engendrer un ensemble de transactions sources de croissance matérielle, alors que le marché est périphérique ou subordonné aux institutions redistributives ou de réciprocité et qu'il n'existe pas de système des prix produit par le jeu de l'échange marchand.

Mais, loin de se cantonner aux approches anthropologiques dont il est parti, ce modèle peut se transposer à l'étude de sociétés plus complexes comme les sociétés grecques, mésopotamiennes, égyptiennes qui nous occupent et que personne ne songerait à qualifier sans autre forme de procès de « primitives ». Même dans le cas des *économies* de l'espace grec¹¹ des

⁸ Où Polanyi soutient que le monopole par le chef du commerce extérieur participe d'une socioéconomie du prestige.

⁹ K. Polanyi (1963, p. 243) cite Hérodote IV qui décrit ce « troc silencieux » entre marchands phéniciens et indigènes africains. Les premiers déposent des marchandises et, en échange, les seconds leurs donnent de l'or, sans qu'aucune parole ne soit échangée. Les Phéniciens, peuple marchand et d'un haut degré de civilisation, peuvent ainsi commercer avec un peuple avec lequel ils n'ont rien en commun, pas même la langue. Voir R. Ben Guiza et L. Graslin (sous presse).

¹⁰ Le mérite de Karl Polanyi est d'explicitier son anthropologie, entendue comme représentation de l'homme, et qui reste souvent implicite chez d'autres auteurs.

¹¹ A. Bresson (2002) estime qu'elles relèvent d'un cadre général, celui de l'« *économie à marché* ». Cette expression renverrait, selon l'auteur, à un ensemble plus vaste dont le modèle classique de l'économie *de* marché ne serait qu'un sous-ensemble. Mais l'auteur suggère seulement une *méthode* qui pourrait être utile à l'exposition de son concept, celui-ci n'étant pas *réellement* exposé dans A. Bresson (2000, p. 305-306) par exemple. De plus, cet auteur utilise la célèbre métaphore de la « *main invisible* » (p. 299) pour rendre compte du mécanisme de l'économie qu'il étudie : la difficulté à sortir du cadre théorique des marchés autorégulateurs est ainsi certaine. Ceci ne contribue pas à sortir de l'alternative primitivisme/modernisme. Il reste donc que l'approche polanyienne, qui soutient que ces économies sont assurément des économies à marchés, mais sans finalité autorégulatrice, peut être encore un sujet de discussion légitime. Enfin, A. Bresson [p. 306] critique sévèrement le caractère daté de la recherche inspirée par Polanyi, lequel se retrouverait dans J. Maucourant *et alii* (1998). Mais, il convient, néanmoins, de distinguer entre un essai d'*histoire des idées* et l'*histoire des faits* ! Cette confusion étant levée, il faut souligner que les travaux de M. Weber ou K. Polanyi, dont les sources sont certes *évidemment* dépassées, participent toutefois à l'élaboration de problématiques présentes.

Ve siècle et IV^e siècle, les prix résultant de jeux de l'échange ne fournissent pas forcément un cadre cohérent à l'activité économique, même si des profits récurrents peuvent provenir de situations d'arbitrage ou, plus exceptionnellement, de spéculation. On peut donc être tenté d'appliquer le concept de « port de commerce » à ces structures complexes caractéristiques des sociétés anciennes méditerranéennes que sont les *emporia* grecs et phéniciens. Il se peut fort bien que les *emporia* ne soient pas réductibles à une institution marchande et puissent en conséquence, au moins en partie, s'expliquer par des traits propres aux ports de commerce. Ce concept permettrait ainsi de rendre compte de modalités de la croissance économique en dehors de la société de marché dûment constituée¹². Ce sujet délicat dépasse le cadre du présent article. Les *emporia* de la Méditerranée à partir du IV^e siècle subissent en effet les conséquences du développement d'un commerce de marché (*market trade*) (Polanyi, 1977), inscrivant les pratiques d'échange, de redistribution et de réciprocité dans un cadre aussi nouveau que spécifique. La genèse d'un nouvel idéal-type est peut-être souhaitable pour des lieux qui, pour n'être pas des institutions marchandes, échappent de façon croissante aux déterminations statutaires du port de commerce. Soulignons simplement que le fait d'étudier des économies présentant des mécanismes de marchés ne signifie pas que l'on doive croire systématiquement à la présence de marchés autorégulateurs, c'est-à-dire du Marché. Certains économistes soulignent d'ailleurs qu'un tel marché institue plus l'autorégulation qu'il ne la réalise de fait. Telle est du moins la position des économistes « hétérodoxes » même lorsqu'ils s'intéressent aux économies modernes¹³.

1.2 L'utilité d'une médiation théorique par les idéaux types

Selon A. Möller (2001), il est possible de lire l'œuvre de Polanyi à travers une part de l'héritage weberien, celui de la démarche idéal-typique : cette hypothèse est parfaitement recevable car on oublie trop souvent les continuités existant entre Weber et Polanyi (Maucourant, 1998)¹⁴. Ainsi, les deux auteurs ont une vision discontinuiste de l'évolution sociale : les Temps

¹² P. Lévêque, dans *l'emporium*, A. Bresson & P. Rouillard (eds), Paris, 1993, souligne les difficultés méthodologiques (et ce qu'il appelle le « leurre ») qu'il y aurait à faire d'un terme antique un modèle moderne. En effet, dans la problématique de Polanyi, le rapport conceptuel de *l'emporium* au port de commerce est des plus délicats : il en est d'ailleurs conscient (K. Polanyi, 1963, p. 244, n. 21).

¹³ M. Aglietta et A. Orléan (2002) proposent une analyse des marchés financiers les plus modernes allant dans ce sens. La science économique actuelle est une maison aux nombreuses demeures et il n'est pas sûr que la croyance affichée de certains économistes dans le caractère à la fois universel et transhistorique du marché soit le meilleur guide pour l'analyse historique. L'exemple russe a montré les limites de cette croyance en l'autorégulation des marchés qui créeraient eux-mêmes les institutions nécessaires (Sapir, 2002). Le marché nécessite un cadre institutionnel qui le rende possible et celui-ci est le fruit d'une longue maturation sociale. Cet événement fort actuel que constitue la transition post-soviétique semble fondamental pour l'historien soucieux d'interpréter les formes de transaction, du commerce à l'échange. Il souligne l'importance de prendre en compte l'historicité du marché autorégulateur afin de ne pas faire violence aux faits et de poser légitimement l'hypothèse de la distinction entre commerce et échange.

¹⁴ Dans son texte consacré explicitement au port de commerce, K. Polanyi (1963, p. 240) semble s'opposer sans nuance à certains aspects du travail de M. Weber. Celui-ci ferait du « *comportement de marché* » le « *paradigme de la rationalité* », ce que ne peut admettre Polanyi pour qui, de fait, les procédures non imprégnées par le marché ne relèvent pas d'une quelconque irrationalité propre à un moment de l'évolution sociale. En réalité, les raisons d'une telle démarcation de l'œuvre de W. Weber doivent être ainsi replacées dans un contexte plus large. En

Modernes, ou la Révolution Industrielle, marquent une *césure* qui interdit d'identifier simplement les modèles économiques du XIXe et du XXe siècle à ceux du passé. Ceci n'empêche certes pas Weber (1923) de vouloir conserver la force d'une *pure* détermination économique *via* l'idéal type du capitalisme par la déclinaison de celui-ci en capitalisme « rationnel » et capitalisme non « rationnel » (ou « politique »)¹⁵. Weber fonde ainsi l'hypothèse selon laquelle les formes de capitalisme d'avant la société de marché ne sont pas à même d'engendrer les institutions du Grand Marché au sens de Polanyi. Le discontinuisme de Weber et le refus de l'évolutionnisme affiché par Polanyi les ont fait souvent classer dans le champ du primitivisme, comme s'ils n'avaient pas à cœur de montrer la complexité de certains dispositifs sociaux anciens en dépit de leur hétérogénéité relativement au modèle classique du marché.

La démarche idéal-typique proposée par Weber n'est pas une simple modélisation. Ainsi, il n'est pas possible de nier l'intérêt de l'idéal type du capitalisme sous prétexte que la réalité ne serait pas entièrement capitaliste. L'époque contemporaine elle-même ne permettrait pas dans ce cas extrême de reprendre ce modèle, puisqu'on sait qu'elle présente des domaines non capitalistes. L'idéal type est une *perspective* qui éclaire les faits, ce n'est pas une vérité dont l'essence recouvrirait *in fine* le réel. Certes, le maniement des idéaux-types doit être prudent. Ainsi, la mise en exergue de groupes capitalistes dans des lieux de l'Empire Romain, comme en atteste une étude récente¹⁶, ne peut déboucher sur la conclusion de l'existence du capitalisme, parce que le caractère embryonnaire d'une telle forme capitaliste est sans doute le caractère singulier de l'économie étudiée. *L'économie monétaire n'est pas le capitalisme*, affirme d'ailleurs Weber¹⁷ : les agissements capitalistes de certains groupes sont en effet subordonnés à une toute autre logique, celle d'une élite qui fonde en grande partie son pouvoir sur la propriété foncière.

De même que l'on ne peut rejeter l'idéal type du capitalisme au motif que certains domaines de l'économie moderne sont régis par d'autres systèmes, il n'est pas méthodologiquement recevable de rejeter la pertinence du concept de port de commerce en faisant observer que telle étude de site, telle occurrence textuelle, est contradictoire avec le caractère de port de commerce du lieu présumé. Parfois, on ne mentionne qu'un aspect définissant le port de commerce pour rejeter l'ensemble, en oubliant ainsi que le port de commerce procède d'un modèle qui hiérarchise ses éléments constitutifs : le modèle est un outil heuristique, de plus ou moins grande valeur. Un écart entre l'idéal type et le réel n'invalide pas *a priori* les modèles idéal-typiques : cet écart, comme le souligne Weber, et comme nous l'avons laissé entrevoir plus haut, est souvent source de connaissance.

La démarche idéal-typique doit donc conduire à accepter une tension permanente entre notre appréhension du réel, toujours fuyant par ailleurs, et le modèle. A titre de provocation, il se peut fort bien que la déclinaison du modèle du port de commerce pour l'Afrique de l'époque de la Traite ait plus de portée maintenant pour les études phéniciennes que l'application qui en a été faite autrefois pour la Phénicie et la côte syro-palestinienne au IIe millénaire. En effet, il se peut

effet, une certaine posture rationaliste était largement répandue chez les sociologues post-weberiens : ceux-ci se servent de Weber comme l'auteur permettant concrètement de faire avancer les sociétés vers la modernité.

¹⁵ Dans un tel sillage non toujours conscient, l'économiste institutionnaliste J. R. Commons (1934) oppose le « *capitalisme défensif* » des temps médiévaux, fondé sur des privilèges, au « *capitalisme offensif* » et assuré de structures juridiques telles qu'il peut se passer des libertés octroyées auparavant : c'est ce seul capitalisme qui en vient à transformer toute production en production pour l'échange. La Glorieuse Révolution anglaise est la reconnaissance d'un tel état de fait qui commence à prendre quelques formes au XVIe siècle au sein de l'économie anglaise : J. R. Commons (1924) affirme ainsi que le capitalisme a des fondements *légaux*

¹⁶ Voir la contribution de J. France dans J. Andreau *et alii* (2003).

¹⁷ À ce sujet voir J. Maucourant (2000b).

fort bien que la mise à jour d'un modèle Africain ait finalement une capacité heuristique qui permette d'affiner un modèle général mieux à même de prendre en compte l'évolution des sources historiques disponibles. Nous nous en expliquerons plus bas.

1.3 L'exposition du concept

Dans un article paru en 1963 Polanyi expose de façon synthétique le concept de port de commerce, mais celui-ci était déjà explicite dans les travaux du *Projet Interdisciplinaire de l'Université Columbia* qui trouve sa concrétisation dans la publication de *Trade and Markets in Early Empires* (Arensberg *et alii*, 1957). Dans cet ouvrage, une approche comparative montre un tableau de différences et d'identités issues des champs ethnologique et historique. C'est grâce à cette grille conceptuelle que R. Arnold (1957), A. Chapman (1957) et B. Revere (1957) montrent avec un succès inégal¹⁸ l'intérêt de mettre en évidence les pratiques de commerce, clairement dissociées de l'échange marchand, en Afrique, Mésopotamie et sur la côte syro-palestinienne.

Dès 1944, Polanyi suggère certaines distinctions déterminantes pour le courant dit « substantiviste » qui s'inspire de lui. Il distingue trois commerces, de type local, extérieur et national. Le dernier nous est familier : il s'agit du commerce intérieur que les Etats mercantilistes ont rendu national, y intégrant des degrés de concurrence grandissante¹⁹. Les deux autres types de commerce ne se fondent, d'après Polanyi, nullement sur la concurrence ou sur des mécanismes de marché mais sur les contraintes que le transport fait peser sur les biens, ceux du commerce local ne supportant pas les longues distances : cette considération est tout à fait importante pour qui s'intéresse aux formes premières du développement économique²⁰. L'institution de la concurrence et l'existence d'une économie de marché ne sont pas fondamentales pour ces deux types de transactions : elles peuvent même être facteur de désordre dans certains cas. Certes, Polanyi (1944, p. 93) note que des ports naissent sur les lieux de transbordement, et qu'ainsi des villes naissent des échanges. Mais, d'après lui, ces villes ne sont pas, contrairement aux villes modernes, les centres organisateurs des marchés nationaux. Les villes en Occident ont longtemps *contenu*, au double sens du terme, les échanges : elle en assurent une bonne part, tout en étant, par des pratiques monopolistiques et prédatrices sur la campagne, le meilleur frein au développement du commerce intérieur de type national. Pour Polanyi, c'est la Révolution commerciale, c'est-à-dire le mercantilisme, qui va transformer la nature du commerce pratiqué dans les villes en mêlant, dans la mesure du possible et pour la première fois, le commerce local et de longue distance (pp. 96-98). Ainsi, en 1944, même si sa terminologie n'est pas établie, Polanyi fait sienne l'hypothèse selon laquelle il faut prendre en compte la différence entre le commerce, extérieur par nature, encadré, voire régi par des entités politico-économiques, et l'échange, qui ne trouve son sens qu'à la lumière du marché. Le marchand n'est pas le commerçant.

¹⁸ Polanyi (1963, p. 246) met particulièrement en valeur le texte d'A. Chapman comme étude relative au port de commerce. La contribution de R. Arnold a vieilli, même si le paradigme polanyien qu'elle illustre est fort riche pour les africanistes (voir A. Salsano (1998)). De nombreuses découvertes ont largement remis en cause la contribution de R. Revere.

¹⁹ Voir K. Polanyi (1944, p. 92).

²⁰ Polanyi n'est pas le seul à souligner l'importance des coûts de transports dans l'étude du commerce à longue distance. Ces coûts sont souvent négligés dans les modèles néo-classiques habituels proposés pour le commerce moderne, mais il paraît évident qu'ils doivent être pris en compte pour les périodes anciennes où ils sont beaucoup plus importants. Voir, pour l'étude des conséquences géographiques du commerce « international » lorsque l'on prend en compte les coûts de transport, le travail de l'économiste P. Krugman (1991).

Durant les années 1950, dans le cadre du Programme Interdisciplinaire de l'Université Columbia, Polanyi est le maître d'œuvre d'une série de réflexions aboutissant à systématiser les intuitions contenues dans *La Grande Transformation*. Son article paru en 1963 est une synthèse de toutes ces recherches. C'est dans ce texte qu'il nous faut d'abord chercher ce qu'il entend par port de commerce : les différents exemples illustrés par ses élèves nous serviront d'exemple, ou de contre-exemple, de la déclinaison du modèle.

Celui-ci peut s'énoncer suivant un certain nombre de points. Certains sont essentiels, d'autres sont annexes, comme les points 7 et 8.

1/ Le port de commerce est une interface de mondes socio-économiques

Le port de commerce est à la fois un lieu et l'ensemble d'institutions qui permettent de réaliser des transactions économiques entre des groupes sociaux différents à une époque où les mécanismes de marché ne sont pas une modalité importante de coordination des décisions économiques. Il peut être certes situé sur une côte ou un fleuve, mais aussi au contact de deux régions écologiquement différentes²¹. Polanyi (1963, p. 239) parle alors de *quasi* port de commerce.

2/ Le port de commerce se caractérise par la seule prédominance de formes administratives de transaction

Institutionnellement, l'hétérogénéité entre les structures économiques des deux groupes cherchant à commercer implique *une prédominance du commerce administré* sur les autres formes de transaction (p. 238) : c'est la seule manière pour deux groupes n'ayant pas de règles d'échange communes de parvenir malgré tout à trouver un terrain d'accord. Cela ne signifie aucunement qu'il n'y a dans les ports de commerce aucune forme d'échange déterminée par des modes concurrentiels²², mais qu'ils sont périphériques ou subordonnés. Par ailleurs, l'existence d'une place de marché *dans* le port de commerce ne signifie pas que le commerce à longue distance soit articulé aux marchés locaux : ceci peut s'expliquer comme un mode de répartition des biens très localisé dans le port de commerce (p. 24), sans que les procédures d'allocations des biens sur les marchés de l'intérieur soient le fruit direct de l'activité du port de commerce. Il n'y a pas de raison *a priori* pour que l'existence d'une place de marché dans le port de commerce soit contradictoire avec la segmentation des sphères de transaction.

3/ Le port de commerce n'est pas une institution de marché

En remettant en cause l'existence d'un marché autorégulateur pour les sociétés anciennes²³, Polanyi se voit contraint de poser des hypothèses nouvelles sur les mécanismes

²¹ Les Anciens eux-mêmes en étaient conscients comme le montre X. Teixidor à propos de Palmyre qui est citée dans une inscription comme *mahûzā*, terme sémitique qui signifie « port » alors qu'elle est située au milieu du désert. Voir J. Teixidor (1993), et, pour le débat philologique, M. G. Guzzo Amadasi (1985), J. Teixidor (1993). De même, le terme akkadien *kārum* signifie à l'origine port, quai, lieu de déchargement des marchandises. Mais il en vient à désigner les communautés de marchands, les quartiers d'affaires, et même les colonies commerciales installées à l'étranger comme dans le cas des colonies assyriennes en Cappadoce étudiées plus bas.

²² S'agissant de la Côte de Malabar durant les temps médiévaux, K. Polanyi (1963, p. 248) note que même si « l'intérêt (de l'Etat, NDT) était d'ordre purement fiscal (...) l'administration du commerce ne se faisait pas selon un schéma uniforme, puisque coexistaient à la fois des attitudes liées à l'esprit de concurrence et le respect des prix établis. Enfin la motivation des transactions avait un caractère en partie collectif, comme dans les guildes, et en partie un caractère individuel ».

²³ Traduction par L. Collaud, comme ce sera le cas pour ce texte, K. Polanyi (1963, p. 238) : « Avant l'époque moderne, il semble que l'organe classique du commerce avec l'étranger ait été un accord susceptible de

institutionnels du commerce à longue distance. Celui-ci doit être pensé en dehors du paradigme du marché. Il serait toutefois erroné de voir dans la marche de l'histoire une évolution simple allant du remplacement des anciennes méthodes du commerce sans marché à la domination du marché.

La position de Polanyi sur cette question est complexe. Ainsi, il présente souvent l'ère hellénistique comme le moment où de nouvelles institutions plus à même de promouvoir les échanges marchands seraient mises en place. Toutefois, les continuités peuvent être plus fortes que les différences. Avec son élève, B. Revere (1957, p. 91), il estime que le port de commerce en Méditerranée se reconstruit sur d'autres fondements à l'époque hellénistique, comme en témoigne le statut particulier que Naucratis possède à cette période. La première époque du *commerce de marché* impulsé par l'Égypte combine des éléments redistributifs essentiels qui proviennent de la structure économique de l'Égypte Lagide et, concomitamment, une avancée de mécanismes de marché qui expose en partie *la subsistance même de l'homme (the Livelihood of Man)* aux aléas de ceux-ci. Polanyi (1977) propose une lecture « révisionniste » de la figure de Cléonène de Naucratis qui s'oppose ainsi à l'analyse longtemps « canonique » de Rostovtzeff (Neale, Tandy, 1994, p. 23) : selon celui-ci, le laissez-faire caractérise le marché intégré du grain de la Méditerranée à l'époque hellénistique. Pour Polanyi, c'est plutôt une combinaison singulière de la redistribution et de l'échange qui est la marque de la période²⁴.

Toutefois, avant que ne naissent des formes de commerce de marché, certaines économies connaissent la coexistence entre le commerce à longue distance dont la matérialisation est le port de commerce et les échanges locaux, qui sont institués sur les marchés archaïques. Polanyi ne pense pas que ce soit le cas de la Mésopotamie de l'époque paléobabylonienne, mais il observe une telle coexistence en Méso-Amérique au début du XVI^e siècle, comme le montrent les travaux d'Anne Chapman (1957)²⁵. Selon elle, l'histoire de cette époque est marquée par une opposition entre « *les échanges démocratiques des marchés locaux* » (p. 138), où l'on utilise fréquemment la monnaie de cacao, et « *un système commercial réservé à l'élite et aux besoins de l'Etat* » où le troc était la « *méthode opératoire* » (p. 149). Cette séparation des flux se mêle à une forte segmentation sociale : les membres d'une guilde particulière, les *pochtecas*, sont les commerçants du système aztèque. Ils ont leurs dieux et rituels propres et peuvent procéder à des actions militaires.

4/ Des formes de neutralité politique caractérisent le port de commerce

Parce qu'il est une interface de mondes, (p. 242-243) le port de commerce doit neutraliser l'action de certaines forces. Ainsi l'Empire aztèque évite-t-il de faire preuve d'autorité sur la cité

répondre aux exigences de sécurité du commerce sous les formes premières de l'Etat. L'émergence généralisée des marchés créateurs des prix doit être perçue comme un développement ultérieur, caractérisé par des groupes d'acheteurs et de vendeurs en situation de concurrence, et dont les activités sont régies par les prix du marché. Dans le port de commerce, l'administration gouvernementale l'emportait sur les règles « économiques » de la concurrence ».

²⁴ Rédigé entre 1951 et 1964, mais non publié par lui de son vivant, *the Livelihood of man* pose parfois des problèmes. Finley ne fut pas favorable à sa publication posthume (W. C. Neale, D. Tandy, n. 6, p. 25). Par certains aspects, *Livelihood of man* s'adresse plus aux historiens de la pensée qu'aux historiens des faits : c'est ainsi le caractère inachevé d'un texte qui faisait problème pour Finley. C'est pourquoi M. Silver (1983, 1985) est sans doute mal inspiré de conduire de façon centrale sa critique des concepts polanyiens en s'appuyant sur *The livelihood of man*, sans prendre en compte certains aspects de ce texte au statut particulier (W. C. Neale, A. Mayhew et D. Tandy, 1985). Voir J. Maucourant (1997, 2000a) qui tente de faire un point sur ces débats.

²⁵ À cet égard, G. Duby estime que l'opposition polanyienne entre le *portus* et le *mercatus*, pour le Haut-Moyen Âge, est valide.

de Chicalango fort utile pour les transactions entre les mondes mexicain et maya (p. 247). Il s'agit en effet de ne pas faire fuir les commerçants qui pourraient être effrayés à bon droit par des soldatesques royales (p. 257). Le pouvoir politique continental peut tolérer l'indépendance d'un port de commerce à condition que celle-ci n'entre pas en contradiction avec le maintien de l'entité politique du continent. D'autres solutions existent : un régime d'exception peut être institué pour un port de commerce qui fait partie intégrante d'un empire continental. Il est possible aussi, comme en témoigne le cas de la Mésopotamie, d'organiser une colonisation, le plus souvent informelle, de villes qui peuvent être fort éloignées du centre politique (Chapman, 1957 p. 139) : avec cette colonisation rampante, l'indépendance des cités commerciales autochtones est nominale si on considère que des Aztèques peuvent aller jusqu'à gouverner ces villes. Mais l'important est qu'elles ne payent pas tribut.

Ce cas de figure évoque aussi naturellement la « colonie » commerçante des Assyriens en Cappadoce au début du II millénaire avant notre ère. Le statut politique de ces « colonies » assyriennes est bien connu, puisqu'on dispose des conventions signées entre la cité mère d'Aššur et les principautés anatoliennes sur le territoire desquelles les « colonies » sont installées. Ces conventions montrent clairement que ces « colonies » sont gérées non par les marchands assyriens qui les occupent, mais par les puissances locales anatoliennes²⁶. La règle générale est de continuer le principe de neutralité sous d'autres formes. R. B. Revere (1957, p. 71), dans un travail suggéré par Polanyi, suppose que le statut de port de commerce explique la tradition d'indépendance des villes côtières de l'Antiquité (p. 82). Mais Revere note l'évolution des pratiques politiques des empires continentaux tentés par des stratégies d'intimidation ou de démilitarisation à leur égard (p. 88)²⁷.

5/ les éléments constitutifs du port de commerce peuvent s'expliquer d'une façon génétique

Polanyi propose un certain nombre d'éléments constitutifs du port de commerce, élaborés à partir d'études historiques, archéologiques et anthropologiques, mais qui dépendent aussi étroitement de la structure de son modèle. Selon Polanyi, (1963, p. 238-239) : « *Le port de commerce était souvent un instrument de neutralité, issu du commerce silencieux de l'emporium à murs bas, ouvert sur la mer qui existait en Méditerranée pendant la préhistoire, et de la ville côtière déclarée zone neutre* ».

6/ La population du port de commerce est généralement autochtone

Citant la coutume médiévale selon laquelle un commerçant est considéré comme résident « *dans un lieu non pas en fonction de sa ville de naissance ou d'exercice éventuel de son métier, mais en fonction de la ville où il mourait, ubi mercatores moriantur* », Polanyi oppose ainsi le port de commerce archaïque peuplé principalement d'autochtones au *portus* médiéval d'après le Xe siècle de notre ère²⁸. Il est possible que Polanyi, faisant de la nature indigène du port de

²⁶ Voir plus bas et C. Michel (2001a,b). Si la pratique des relations entre marchands et puissances locales est relativement bien connue, le contexte politique dans lequel ces échanges se sont développés reste, lui, difficile à définir précisément.

²⁷ On proposera plus loin une analyse du cas des cités de la côte phénicienne dont la neutralité est beaucoup plus complexe que ne le présente R. Revere.

²⁸ Il est évident que, s'agissant de Naucratis, ce trait, sans doute non essentiel, peut être discuté : ainsi la question d'une forte présence égyptienne à Naucratis, pour la période étudiée par A. Möller, est discutée par J. Yoyotte (1992, 1994, 1995)

commerce une règle générale, ait peut-être été trop impressionné par l'évolution du modèle médiéval de commerce²⁹.

7/ *Le port de commerce implique un intérêt public qui ne nie pas l'autonomie du commerçant ou du groupe des commerçants*

Même si, dans l'analyse de Polanyi, les *dispositions*, de nature réglementaire, surdéterminent les transactions privées ou *tractations*, il convient de souligner que le commerçant n'est pas nécessairement un pur prolongement des pouvoirs politiques (Polanyi 1957 et 1977). Un trait essentiel du modèle polanyien, trop souvent ignoré, est mis en valeur dans notre analyse précédente : c'est le statut du commerçant, du marchand, et la question de la nature même de l'articulation « public/privé ». Certains critiques de Polanyi, comme M. E. Aubet³⁰ pour le cas phénicien, pensent que Polanyi n'a pas saisi la finesse de la dialectique du privé et du public. Encore faut-il savoir de quoi il est question et éviter de penser que la sphère privée a le même sens dans les Etats patrimoniaux de l'Antiquité que dans les Etats de la Révolution Industrielle. Il nous semble que l'agencement même des intérêts personnels et collectifs dans l'œuvre de Polanyi est une base du dépassement de l'opposition primitivisme/modernisme, laquelle reflète l'opposition entre les tenants d'une approche d'abord sociologique et les partisans d'une méthode plus économique pour analyser les économies préindustrielles³¹. D'une certaine façon, Polanyi annonce la sociologie économique moderne qui, d'ailleurs, dans ses développements les plus contemporains, le cite abondamment.

A. Chapman (1957, p. 162), dans son étude polanyienne de la Mésopotamie, développe l'exemple des *souverains commerçants*. Elle ne se rallie pas pour autant à une conception du privé englobant l'économie, en partant du principe que les intérêts personnels, identifiés rapidement aux objectifs économiques, dirigeraient l'ensemble de l'activité économique. Son étude témoigne plutôt de l'intérêt de la problématique du port de commerce qui conduit à poser la

²⁹ K. Polanyi (1963, p. 246)) remarque dans sa distinction entre *portus* médiéval et *emporium* archaïque : « Ces installations de population relativement denses n'avaient que très peu de caractéristiques communes avec les emporia, qui étaient en règle générale des endroits déserts. Les commerçants du portus de Pirene devenaient des habitants de ce portus, alors que notre port de commerce n'était peuplé que d'autochtones et non par des étrangers ». Mais ce trait n'est sans doute pas essentiel dans l'analyse des ports de commerce. Ainsi, Carthage n'a sans doute jamais présenté de telles caractéristiques : il ne semble pas avoir dans la Carthage archaïque de même que dans les différents sites d'implantation phénicienne autour de la Méditerranée de traces d'habitation indigène. Il est vrai que les commerçants qui y exerçaient n'y étaient que de passage, leur véritable patrie restant Tyr, ce qui se rapproche du modèle polanyien. Ainsi on ne retrouve, dans les premiers niveaux de la Carthage archaïque, pas de tombes. Il est possible que les cendres des marchands qui y mourraient par accident étaient rapatriées dans la cité mère. Dans la colonie assyrienne de Kaniš, la situation évolue au cours du temps. Dans les premiers temps, la population « permanente » est majoritairement autochtone. L'installation d'Assyriens à Kaniš n'est que temporaire et correspond à une étape particulière de leur carrière. Les marchands commencent leur carrière en tant que transporteurs, accompagnant les caravanes dans leur long voyage. Puis une promotion les installe temporairement à Kaniš où ils servent de correspondants locaux, avant qu'une nouvelle promotion ne les rappelle définitivement à Aššur. Puis, après quelques générations de marchands spécialisés dans un commerce devenu tradition familiale, certains Assyriens s'installent définitivement à Kaniš. Ils y font venir leur femme ou épousent des autochtones, ce qui conduit à une mixité de plus en plus grande de la population. Voir C. Michel (2001a). Les quartiers assyriens et autochtones restent cependant séparés. L'archéologie de la colonie de Kaniš soulève d'ailleurs un problème qui peut se retrouver dans d'autres sites : les maisons assyriennes, construites selon le style local n'auraient pu être distinguées des maisons habitées par les autochtones, si on n'y avait retrouvé les fameuses tablettes. On peut donc imaginer que d'autres colonies marchandes sont restées invisibles aux yeux des archéologues, parce que les marchands étrangers auraient adopté trop parfaitement les habitudes locales. Voir T. Özgüç (1986), F. Joannès (2001).

³⁰ M. E. Aubet (1994). Voir plus bas.

³¹ Comme le soulignent justement W. C. Neale et D. Tandy (1994, p. 9).

question de la tension entre l'intérêt personnel et les autres contraintes sociales : plus précisément, les arrangements institutionnels doivent être étudiés pour saisir l'articulation de l'individuel et du social. Il est donc important de comprendre que l'analyse institutionnelle du commerce doit nous conduire à la compréhension de la pratique du commerçant. Ainsi, la guilde des *pochteca* est une belle illustration de l'autonomie d'une corporation commerciale dans l'Empire mexicain, ses membres ont des initiatives économiques propres (p. 146-147). Au sein de ce monde méso-américain, les commerçants aztèques sont différents des mayas, les *polom*, en ce que ces derniers sont beaucoup plus proches des pouvoirs politiques (p. 153). Néanmoins, il semble impossible d'assimiler ces groupes sociaux à des marchands. Les gouvernants et les commerçants étaient souvent les mêmes personnes et les transactions étaient, semble-t-il, régies par des traités, souligne encore A. Chapman. Ainsi, le modèle des souverains-commerçants du Yucatan n'exprime pas même une domination du « privé » sur le public. Une telle formulation, tout comme les concepts de public et de privé sur lesquels elle repose, serait inadaptée. A. Chapman ajoute qu'on ne décèle aucune place de commerce sur les marchés locaux du Yucatan, alors, qu'à la marge, le commerçant aztèque se permettait cette pratique.

Cet exemple méso-américain met donc en valeur l'importance de la distinction entre privé et public dans le modèle polanyien, distinction sur laquelle il nous faut donc revenir maintenant.

1.4 La distinction conceptuelle public/privé

La distinction entre la sphère publique et la sphère privée des actes économiques procède chez Polanyi d'une représentation générale de l'économie. La figure de l'*embeddedness* est fréquemment associée à cet auteur. Ce n'est certes pas dénué de vérité, mais la question est plus complexe qu'on ne le croit souvent. Dès les années 1920, Polanyi défend un modèle de planification décentralisée à un moment où des libéraux comme Mises ou Hayek jugent cela impossible ou vecteur de totalitarisme³². Un socialisme qui combine des formes d'échange et des pratiques de redistribution lui semble possible. Il estime en revanche que l'économie de commandement qui prend forme en Russie est une illusion. À ce titre, il sera vivement critiqué par les marxistes orthodoxes. Une vingtaine d'années plus tard, dans *La Grande Transformation*, Polanyi (1944) estime qu'en dehors du socialisme décentralisé il est tout de même possible de défendre « la liberté dans une société complexe », si l'on refuse cette autre illusion qu'est le Grand Marché. Les marchés, oui, le Marché, non. Le capitalisme lui semble pouvoir répondre à cette exigence démocratique, notamment sous le premier *New Deal*. Estimer ainsi que Polanyi est un romantique de la sauvagerie perdue ou de la planification est un contresens, hélas répandu. Il est néanmoins vrai que Polanyi cherche dans l'histoire comment se combinent contraintes publiques et initiatives privées car pour lui cette articulation est au cœur du processus économique. Le Plan pur ou le Marché parfait sont, selon lui, des dangers, et pour le savant, et pour la société.

Contre cette conception répandue de l'économie, Polanyi défend une vision de l'évolution sociale qui, pour n'être pas évolutionniste, permet une périodisation. Il oppose les sociétés à statut et celles fondées sur le contrat, où l'économie s'est émancipée comme sphère de la vie sociale : Polanyi s'insère dans une sociologie qui va de Maine à Tönnies. Mais il oppose aussi les sociétés primitives, où le politique ne s'est pas encore émancipé des autres dimensions du social, aux sociétés archaïques où cette mutation s'est produite : dans tous ces cas de figure, il faut

³² A ce propos, voir J. Maucourant (1993).

s'intéresser aux relations entre la dimension publique de la vie collective et la dimension privée que l'on associe classiquement à l'espace de l'intérêt personnel.

Et Polanyi de souligner que la chose est complexe, renvoyant ainsi certains de ces critiques à leurs propres contradictions. Citons un passage éloquent : « *la légende de la psychologie communiste du sauvage et sa prétendue incapacité d'appréciation de ses intérêts personnels avait été largement discréditée. Pour faire simple, on a découvert que l'homme était sensiblement le même à travers les âges. Si l'on considère ses institutions, non pas séparément, mais en relation les unes avec les autres, l'homme se comportait généralement de manière largement compréhensible pour nous. Ce que nous interprétons comme du "communisme" était simplement le fait que le système productif ou économique était habituellement organisé de telle sorte qu'aucun individu ne fut menacé de famine* » (Polanyi, 1947). Polanyi ne nie pas l'aspect important de cette question de l'intérêt personnel, il nous invite toutefois à la rétablir dans son contexte, celui de l'ensemble des institutions qui déterminent les *motivations* économiques.

Polanyi (1977, p.61) refuse l'hypothèse selon laquelle l'homme, une fois sorti de la « magie » de l'ère tribale, devient un *homo æconomicus* pleinement « privé ». Cette hypothèse est importante car elle est répandue chez les historiens méfiants devant toute forme d'anthropologie historique et adeptes d'une approche modernisante. Même dans les sociétés connaissant une autonomisation du politique dont le développement du principe de redistribution est un exemple, Polanyi rappelle que les solidarités tribales ou les sanctions religieuses restent importantes pour le fonctionnement même des pouvoirs politiques. Il est vrai que l'expansion des structures étatiques contribue à créer des formes nouvelles d'individualité qui nous semblent plus proches : mais cette maturation est longue et parfois trompeuse.

Dans ce cadre, si les empires réglementent les échanges, c'est pour limiter leurs effets déstabilisateurs pour la société. La forme de cette réglementation varie selon les cas historiques. Polanyi s'interroge ainsi sur la société grecque qui donne une réponse différente de celle par exemple de l'empire perse. En Grèce, les échanges ont lieu dans un espace *ouvert*, c'est-à-dire sous l'empire de l'action *publique*. Les systèmes d'équivalences proclamés par les empires orientaux se distinguent de l'échange lucratif du modèle grec, car tout se passe comme si l'important était de conserver les positions socioéconomiques. En revanche, la déclinaison grecque du principe de l'échange sur un marché ouvre la voie à la discorde.

Cet agencement particulier de l'individu au collectif *via* le marché demeure la pièce maîtresse de la distinction qui ira en croissant entre l'Occident et l'Orient³³. Mais deux réserves doivent être apportées. Le marché grec classique est institué de façon à ce que les acteurs ne jouissent pas d'une liberté de marché comparable à aujourd'hui et il est vrai que cette invention grecque ne s'inscrit pas dans une évolution linéaire. D'autre part, les théories du « juste prix », sous de nombreuses formes, viennent périodiquement rappeler la nécessité de l'*embedness*, c'est-à-dire, en ce qui nous concerne, que les revenus de l'activité économique « *maintiennent les relations sociales existantes et les valeurs* » (p. 71). D'une certaine façon, le juste prix peut sanctionner des inégalités permanentes dans l'échange, mais il n'est pas pour autant l'expression de « *vœux pieux* », affirme Polanyi (p. 71) qui cite à cet égard les réglementations médiévales (p. 72), dont nous savons qu'elles peuvent être d'une sévérité extrême pour celui qui vend le fruit de son travail en dehors des exigences corporatives. Le titre même qui a été donné à son ouvrage de 1977, *the livelihood of man* le souligne : le marché ne contrôle pas normalement les biens de subsistance d'une société. Les prix justes sont certes une façon de maintenir les inégalités

³³ Nous n'irons pas ici plus loin dans l'examen critique de cette hypothèse où il semble bien que Polanyi soit fort prisonnier des jugements de son temps.

constitutives d'une société, mais aussi d'éviter ce saut dans l'inconnu que représente la « marchandisation » de la subsistance (p. 61-62). Donc, dans nombre de configurations sociales, la pratique des équivalences et des justes prix permet une libération de l'initiative économique individuelle car les conditions même de l'existence sociale sont sauvegardées.

La distinction entre le « privé » et le « public » chez Polanyi est fine : fortement contextualisée mais en même temps porteuse de sens pour aujourd'hui. Il écrit que la société est « réelle » (Polanyi, 1944), alors que nombre de chercheurs n'admettent de réalités que d'individus. Sans trop aborder de point de méthode, esquissons simplement l'enjeu analytique qui nous permettra de comprendre la dialectique, esquissée par Polanyi, entre le public et le privé. Ainsi, W. Neale (1994) note que, pour Polanyi, proche en cela de l'école des économistes institutionnalistes, l'intervention de l'autorité politique est motivée par une série d'intérêts individuels menacés. Ces intérêts, rappelons-le, ne sont pas seulement relatifs à des avantages économiques, ils peuvent être liés au maintien d'une certaine vision du monde partagée par un nombre significatif d'individus de cette société. Le refus, par Polanyi, d'une approche holiste classique, ou *a contrario* individualiste, n'est pas sans conséquences sur la façon d'envisager l'insertion des individus concrets dans les processus sociaux.

Il s'agit de dépasser la plate et illusoire opposition entre la liberté abstraite de l'individu libéral et l'asservissement concret des individus en régimes collectivistes. L'histoire économique peut nous aider, selon Polanyi, à dépasser ces problèmes récurrents de la contradiction liberté/bureaucratie, planification/marché : « *L'économie totalement planifiée de l'Égypte grecque propulsa le premier marché "mondial" du grain en Méditerranée Orientale. L'harmonisation de l'initiative personnelle du commerçant avec la direction gouvernementale du commerce était un but poursuivi par les dirigeants assyriens dès le début du second millénaire avant notre ère (...) Cependant, la sauvegarde et des directives de la loi et de la liberté personnelle des commerçants était étonnante* » (Polanyi, 1977, p. XLI). Polanyi fait donc référence aux exemples historiques pour montrer comment l'humanité surmonte l'antagonisme entre liberté individuelle et contrainte sociale, car toute société qui ne saurait réaliser ce type de compromis est vouée à l'autodestruction. D'où l'intérêt d'une étude des institutions qui sont les lieux où se nouent ces compromis. Que cette large ambition n'ait pas eu tous les moyens historiographiques nécessaires, cela est certain. Mais il n'en reste pas moins que la tension dessinée par Polanyi est des plus heuristiques.

2/ Un concept à l'épreuve

Construit à partir d'observations concrètes, historiques ou anthropologiques, le modèle polanyien est loin d'être uniquement théorique. Ses élèves, historiens ou anthropologues, ont développé et enrichi le concept dont nous venons de présenter les différentes facettes. *Trade and Market in early empires*³⁴ reprend ainsi un ensemble d'études de cas qui couvrent un champ très vaste tant géographiquement que chronologiquement puisqu'il va de l'Amérique Centrale à la Phénicie en passant par l'Afrique ou les montagnes berbères. Si l'on suit Polanyi, c'est à l'épreuve des faits, dans les utilisations qui en ont été faites, que son modèle de port de commerce trouve tout son sens. Cette démarche, suggérée aux historiens par l'approche même de Polanyi, est celle de l'épreuve de l'idéal type face aux diverses réalités historiques ou anthropologiques. Chaque étude de cas nécessite un réexamen de l'idéal type afin de prendre en compte la

³⁴ C. Arensberg *et alii* (1957).

singularité de chaque cas historique. L'intérêt de cette démarche est qu'elle permet des comparaisons très précieuses pour mieux comprendre les allusions contenues dans les sources. À ce stade de la réflexion, il semble donc utile de nous arrêter sur quelques études de cas, tant pour mieux comprendre les différents aspects du modèle polanyien que pour engager une réflexion sur son usage, son intérêt, mais aussi ses dangers pour la recherche historique. Le choix des études de cas a été dicté par notre propre spécialité, les études mésopotamiennes et levantines, mais ce choix se justifie aussi par le fait que c'est à ces domaines dans lesquels les sources semblent particulièrement riches et explicites que les élèves de Polanyi se sont souvent intéressés.

Nous nous intéresserons dans un premier temps au commerce de Cappadoce qui profite d'une documentation exceptionnelle et à partir duquel Polanyi a présenté une partie de ses théories. Puis, nous montrerons que l'intérêt de l'idéal type est de permettre des comparaisons entre des sociétés qui semblent très différentes les unes des autres, à partir des exemples croisés du Dahomey et des cités phéniciennes. Enfin, nous proposerons un rapide survol historiographique pour voir comment et selon quelle méthodologie le modèle de port de commerce a été repris en histoire orientale antique.

2.1 Le commerce de Cappadoce

Dans un article paru en 1957, Polanyi (1957) formule une conception générale du « commerce sans marché », appliquée au « temps d'Hammourabi », sans lier organiquement cette question à celle du port de commerce à proprement parler. Il examine le fonctionnement de la colonie assyrienne en Cappadoce, située à Kaniš, l'actuelle Kültepe. Ce site turc a livré, à partir de 1881, de nombreux textes cunéiformes³⁵ : on en est maintenant à plus de vingt mille textes³⁶, issus de fouilles régulières ou clandestines. Ces textes datent du début du II^e millénaire³⁷ et consistent en la correspondance entre les marchands assyriens installés en Anatolie et leurs familles et collègues demeurés dans la cité mère d'Aššur, située en Mésopotamie à un millier de kilomètres de Kaniš. Bien sûr, seule une moitié de la correspondance, celle qui a été envoyée aux marchands en rapport avec leur correspondants restés à Aššur, a été retrouvée en Cappadoce. Logiquement, l'autre moitié doit se trouver à Aššur, mais les fouilles côté irakien n'ont rien donné et la situation politique n'est pas très encourageante pour l'avenir, même si on reste dans les limites d'un discours purement archéologique ! Il reste aussi à découvrir toute la correspondance conservée dans la trentaine de comptoirs semblables à celui de Kaniš attestés en Asie Mineure. À l'époque où Polanyi écrit, seule une partie des documents sont mis au jour et publiés. C'est encore le cas aujourd'hui, il reste de nombreux inédits, mais la recherche a bien avancé avec quelques quatre mille textes publiés³⁸. Dès l'époque de Polanyi, et encore plus de nos jours, la richesse et la quantité des textes retrouvés à Kaniš en font un matériel de premier choix pour une étude économique. Ils sont extrêmement concrets et font revivre la pratique quotidienne du commerce à

³⁵ La langue utilisée par les marchands, l'akkadien, s'écrit sur un support particulier, des tablettes d'argile, qui se conserve bien au climat turc.

³⁶ 22.300 en 2001.

³⁷ Il s'agit de la période dite « paléo-assyrienne », au cours des XIX^e et XVIII^e siècles avant J.-C.

³⁸ Pour des études sur le commerce de Cappadoce, voir M. J. Larsen (1967), M. T. Larsen (1976), C. Michel (2001a, 2001b), K. R. Veenhof (1972). Pour une première présentation du site et des textes, voir l'article « Kaniš » rédigé par C. Michel, dans F. Joannès (2001). Pour une édition en français de certains des textes retrouvés à Kaniš, voir C. Michel (1991, 1997). J. Gledhill (1982) reprend, de manière très critique, les analyses de Polanyi sur le commerce assyrien en Cappadoce.

une époque pour laquelle il est bien rare de disposer de données aussi précises. Il n'est donc pas étonnant qu'ils aient fascinés et fascinent encore historiens et économistes, et constituent assurément un point de départ extrêmement précieux pour l'étude de mécanismes commerciaux à longue distance à des époques très anciennes.

Au début d'un de ses derniers articles consacré à la question du port de commerce, Polanyi (1963) pose l'hypothèse selon laquelle le *kārum* de Kaniš ne relève pas du « marché concurrentiel » mais du « port de marché administré » : ce serait là l'aspect institutionnel d'un lieu de commerce établi sur un site fluvial. Il fonde sa position sur les doutes que P. Koschaker émet dans les années 1940 quant aux traductions habituelles des termes de *kārum* et de *tamkārum*. *kārum*, dont la signification première est « quai », désigne la colonie commerciale de Kaniš. Il est souvent traduit dans ce contexte par « comptoir de commerce ». Le *tamkārum* est l'artisan de ce « commerce ». Ce terme est souvent traduit par commodité par « marchand », mais la traduction est alors déjà interprétation. P. Koschaker préfère ainsi traduire par endroits *tamkārum* par « fonctionnaire commerçant du gouvernement, de banquier d'Etat » (p. 241) même si, pour d'autres faits, le paradigme du marchand semble lui convenir. Polanyi souligne qu'il est difficile de donner une interprétation simple des divers adjectifs qualifiant les prix : ceux-ci peuvent exprimer autant des logiques redistributives que marchandes.

Dans *Trade and Market*, Polanyi (1957, p. 56) dégage, à partir des sources publiées à son époque, quelques traits qui lui semblent caractéristiques : « la raison d'être du comptoir, tel qu'il est organisé en fait, est d'acquérir du cuivre pour la Cité » ; « la société commerciale est une affaire de famille mais pas seulement » ; et surtout, « on ne parlait jamais des pertes (...) les prix ne représentaient pas le centre d'intérêt ». En l'absence de marchés qui font les prix, suppose Polanyi, les profits proviennent donc du volume de la circulation des produits (p. 58) sous forme de commissions. Les « prix » étant fixés à l'avance, il faudrait parler plutôt « d'équivalences » instituées à l'avance « par l'usage, la loi ou la proclamation ». De cette série de constatations, Polanyi conclut que les marchands assyriens de Kaniš ne sont pas des « marchands » au sens habituel du terme car ils ne gagnent pas leur vie par des profits obtenus par la vente et l'achat de biens, en profitant de la différence de prix fluctuant sur des marchés selon le principe de l'offre et de la demande. Ces marchands sont des commerçants, agents de transactions pour l'essentiel affranchies du risque. Toutefois, Polanyi note que les « tractations privées » (p. 60) ne sont pas interdites : elles se différencient simplement en droit du cadre des activités principales du commerçant qui relèvent du service public. Il propose donc un modèle à deux niveaux où le commerce relève de traités officiels dans lesquels les autorités garantissent toutes les opérations et protègent les marchands de tout risque, mais où l'initiative individuelle reste malgré tout permise³⁹.

Grâce aux récentes publications de textes, notre connaissance de la colonie assyrienne est bien meilleure qu'à l'époque où Polanyi écrivait, et il semble que le modèle polanyien soit très largement remis en cause par de nouvelles interprétations. Kaniš est bien un comptoir de commerce où sont installés des marchands assyriens, comme le pensent déjà les assyriologues dont s'inspire Polanyi (p. 55-57). Ils importent d'Assyrie de l'étain permettant la production locale de bronze ainsi que de nombreuses étoffes. C'est d'une certaine manière un commerce à sens unique, puisque les marchands assyriens ramènent principalement dans la cité mère d'Aššur des métaux précieux, or et argent. Mais il apparaît maintenant que le commerce est essentiellement

³⁹ Peut-être pourrait-on ici suggérer une hypothèse polanyienne : ce serait cette faible prise de risque liée au statut du commerçant qui permettrait des prises de risque privé. Une telle proposition serait en accord avec la conception générale de Polanyi selon laquelle l'institution publique libère l'initiative privée.

familial alors que Polanyi, bien que ne niant pas cet aspect, lui accordait *de facto* un statut secondaire. Un chef de famille installé à Aššur rassemble les capitaux par le biais d'associations commerciales conclues avec des collègues ou des bailleurs de fonds. Il envoie parfois d'autres membres de sa famille en des points stratégiques du parcours. Il y avait en Cappadoce de véritables dynasties contrôlant des firmes commerciales puissantes. L'interprétation du terme *tamkārūm* proposée par Koschaker et reprise par Polanyi est aujourd'hui largement remise en cause. Le *tamkārūm* n'est pas, comme on le pensait à l'époque de Polanyi, une sorte de marchand officiel agréé. Il ne relève d'aucun gouvernement mais occupe, pour son propre compte, des fonctions qui peuvent être très variées, agent, détaillant, créancier, chef d'une branche anatolienne d'une firme⁴⁰. Il apparaît donc que, malgré certains éléments du commerce de traité, la grande majorité des activités commerciales restent du domaine de l'initiative privée. Il s'agit en réalité d'un commerce privé protégé par des conventions conclues entre États. Les marchands agissent non pour le bien de leur pays, mais pour leur profit personnel. M. T. Larsen (1976) p. 93 affirme ainsi que les chargements étaient envoyés pour être vendus de manière aussi profitable que possible, mais sans que les prix soient fixés au départ. Les risques étaient permanents⁴¹, même s'ils étaient moins importants que pour le commerce maritime par exemple⁴². L'établissement de colonies commerciales a pour effet de réduire le risque. L'importance stratégique du commerce dont Polanyi pensait qu'il était avant tout destiné à fournir en cuivre la ville d'Aššur est elle aussi fortement remise en cause, puisqu'il semble désormais que les caravanes de retour soient essentiellement composées de métaux précieux, argent, pierres précieuses et or, et qu'elles n'approvisionnent aucunement la ville d'Assur. Veenhof, l'un des principaux spécialistes des archives de Cappadoce affirme donc «*this observation may suffice to show that we cannot approach the texts and their terminology with a preconceived idea about the commercial system and the economic situation as proposed by Polanyi*»⁴³. Il semble donc que des aspects secondaires du commerce de Cappadoce aient été mis en avant par Polanyi pour faire valoir son modèle du commerce sans marché⁴⁴. Néanmoins :

1/ La raison même de cet établissement, implanté à si grande distance de la cité mère d'Aššur demeure un problème. On ne saurait exclure une raison *politique* justifiant l'institution de cette colonie. Certes, il ne faut pas faire d'anachronisme en y voyant une volonté d'expansion politique d'une Assyrie qui n'aura de telles velléités que bien plus tard. Mais il reste certain que les souverains d'Aššur sont très vigilants pour tout ce qui concerne la protection de ce commerce. Leurs inscriptions énumèrent les mesures politiques et économiques prises pour protéger les intérêts des marchands assyriens, notamment contre une possible concurrence babylonienne.

⁴⁰ Voir C. Michel (2001a) pages 306-307 et la bibliographie citée.

⁴¹ Une célèbre incantation de Kültepe évoque les dangers qui guettent la caravane : pillage, longs trajets coupés par l'hiver sont autant de maux qui pèsent sur les marchands. Les textes fourmillent d'exemples de catastrophes : des ânes meurent en route, ce qui oblige à abandonner sur place leur chargement, des agents commerciaux disparaissent avec toute la marchandise qui leur avait été confiée, des débiteurs décèdent avant d'avoir remboursé leurs dettes ! Les litiges commerciaux sont nombreux. Voir à ce sujet C. Michel (2000).

⁴² On possède en effet des archives de marchands de Babylonie du Sud pratiquant le commerce maritime vers Dilmun, actuelle île de Bahrein. Les pratiques sont différentes, pour s'adapter aux dangers particuliers liés au commerce maritime. Voir A. L. Oppenheim (1954).

⁴³ Voir K. R. Veenhof (1972)

⁴⁴ Ainsi, le rôle stratégique du cuivre mis en avant par Polanyi est entièrement démenti par nos connaissances actuelles. Il n'existe aucune mention de cuivre circulant d'Anatolie vers Aššur. Un tel commerce n'aurait d'ailleurs pas grand sens, le cuivre est relativement bon marché à cette époque, et rien ne justifierait les énormes coûts engendrés par son transport d'Anatolie vers la Mésopotamie.

2/ Même si pour l'essentiel les transactions sont risquées, elles peuvent être parfaitement aux marges des systèmes anatoliens. Il n'est pas démontré que les prix, même non fixés à l'avance, participent de l'intégration de l'économie. A-t-on affaire à un commerce *de marché*?

3/ Dans quelle mesure peut-on opposer le profit personnel à l'intérêt public dans des entités où les formes premières de l'Etat sont *patrimoniales*. Cette question, toute weberienne, nécessiterait une réinterprétation du fonctionnement politique d'Aššur et de Kaniš à partir des concepts nuancés du public et du privé présentés plus haut⁴⁵.

2.2 Ougarit et des cités phéniciennes d'Occident.

L'avancement de la recherche historique a donc conduit à remettre en cause le modèle proposé par Polanyi pour le *kārum* de Kaniš. Qu'en est-il des autres domaines de la recherche orientale antique ? Quelque cinquante ans après le développement du modèle de port de commerce, il paraît intéressant, pour mieux comprendre la manière dont la démarche de Polanyi peut être utile à la recherche historique, de dresser un bilan de l'usage de ses concepts dans les études de cas qu'il a lui-même suggérées.

M. Liverani (1990), retraçant l'histoire des idées polanyiennes en assyriologie, note qu'en dépit de la participation du célèbre assyriologue A. L. Oppenheim au séminaire de Columbia dont est issu *Trade and Market*, l'approche polanyienne n'a pas eu, dans un premier temps, beaucoup d'influence sur les études assyriologiques. Les raisons qu'il donne sont valables pour d'autres domaines historiques. La principale est peut-être que l'approche philologique prédomine en assyriologie, ce qui laisse peu de place pour toute tentative d'interprétation générale⁴⁶. Celle-ci est toujours risquée, à la merci de tout nouveau texte découvert qui viendrait remettre en cause les connaissances que l'on croyait acquises. Polanyi n'a, du fait de son manque de formation historique, pas échappé à ce piège. Difficultés de traduction, d'interprétation, nouveaux documents venant parfois tout remettre en cause, il n'était pas toujours suffisamment conscient des méthodes propres à l'histoire ancienne. D'où un certain nombre de généralisations hâtives qui rendent sa réception d'autant plus difficile chez les historiens qu'elle est aggravée par un goût certain de la polémique parfois inutile⁴⁷. Ce n'est que dans un second temps que la référence aux théories polanyiennes, pour leur application ou leur réfutation, est devenue beaucoup plus

⁴⁵ On sait que le roi d'Aššur est un gros commerçant, les textes le montrent engagé dans des opérations commerciales. On connaît partiellement le fonctionnement politique de la cité-État d'Aššur, autour d'une structure tripartite constituée par le roi, l'éponyme et l'assemblée. C'est sans doute de cette dernière qu'émanent l'essentiel des dispositifs économiques et juridiques, selon une modalité connue dans d'autres cités-État mésopotamiennes. C'est notamment le cas à Emar. Voir J.-M. Durand (1990).

⁴⁶ L'importance de l'approche philologique se justifie en partie par le fait que l'assyriologie comme les autres disciplines s'intéressant à l'histoire du Proche-Orient est une science « jeune » dans laquelle l'édition des textes reste un préliminaire incontournable à toute étude générale.

⁴⁷ Voir à cet égard le jugement de W. C. Neale et D. Tandy, 1994. L'un des exemples les plus dommageables est peut-être l'argument choisi par K. Polanyi (1963, p. 252) pour « prouver » l'inexistence d'une économie de marché en Mésopotamie ancienne : il reprenait un texte d'Hérodote (I. 253, tr. Rawlinson) d'où il croyait pouvoir déduire qu'il n'y avait pas de place de marché en Orient. Or, comme le souligne J. Renger, cet exemple malencontreux a attiré l'attention de trop d'historiens qui l'ont facilement contredit, se sentant ainsi confortés dans la croyance d'une régulation des économies du Proche-Orient ancien par une économie de marché. Or la problématique de Polanyi est beaucoup plus centrale et beaucoup plus complexe que les discussions archéologiques sur l'existence ou non dans les villes babyloniennes d'un marché « monumental » sur l'exemple médiéval. Il suffit à cet égard de se rappeler que le travail d'A. Chapman (1957) sur la Mésopotamie, cité avec beaucoup d'intérêt par Polanyi, montre surtout une séparation institutionnelle entre le commerce à longue distance et des marchés archaïques.

fréquente. J. Renger⁴⁸ est ainsi l'un des chercheurs qui ont le plus significativement contribué à cette intégration des théories de Polanyi dans la réflexion assyriologique en soulignant qu'il est possible d'utiliser, même si cela n'était pas toujours facile, les modèles polanyiens en dépit de leurs erreurs historiques⁴⁹.

Le fait que, trop souvent, les critiques des théories de Polanyi se soient concentrées sur des réfutations factuelles est révélateur de la difficulté méthodologique liée en histoire à l'utilisation de modèles. Du fait d'une mauvaise compréhension de ce qu'est la démarche idéal-typique, on a souvent cru qu'il fallait soit tout accepter soit tout rejeter. Lorsque certains faits ne correspondaient pas à la théorie, celle-ci était rejetée dans son ensemble alors même qu'elle aurait pu garder pour certains aspects un pouvoir explicatif. Or, la démarche idéal-typique trouve une grande partie de sa fécondité dans le fait que les aspects non prévus par le modèle sont au moins autant porteurs de sens que ceux qui s'intègrent dans ce dernier. On le verra plus bas à partir de l'exemple du Dahomey et du commerce phénicien, c'est lorsqu'il s'agit d'expliquer la perte d'autonomie du port de commerce, la disparition de l'un des critères apparemment fondamentaux du modèle, que la réflexion est particulièrement féconde. Pourtant, on oublie souvent en histoire l'aspect dynamique du modèle qui ne doit pas être conçu comme une réponse mais comme un questionnement. Si le terme de port de commerce est souvent cité, le modèle sous-jacent est donc rarement utilisé⁵⁰. Par exemple, lors de la rencontre assyriologique internationale, le grand rendez-vous annuel des assyriologues, qui était en 1976 consacrée au commerce, aucune des communications n'avait alors utilisé ce concept. Seul W. F. Leemans, dans son introduction aux actes de la rencontre, fait allusion au concept de ports de commerce pour les endroits spécialisés dans le commerce de transit. Il cite Byblos et Ougarit comme exemples pour le Proche-Orient, et, dans une autre publication, Dilmun ou Ebla (Leemans, 1960)⁵¹.

Suivant Polanyi et ses élèves, le terme de port de commerce a souvent été adapté pour le cas phénicien, qu'il s'agisse des Phéniciens d'Orient ou d'Occident ou même de leurs prédécesseurs ougaritiques. L'exemple d'Ougarit est cité par B. Revere dans *Trade and Markets* comme un cas de port de commerce, et est souvent repris depuis comme caractéristique du modèle polanyien. Il est vrai que cette ville de la côte⁵² syrienne⁵³ a laissé des archives datant du

⁴⁸ J. Renger (1984, 1994)

⁴⁹ M. Liverani (1990 p. 205) souligne la manière dont les historiens doivent reprendre les modèles polanyiens : comme des idéaux-types à ce titre susceptibles de modifications indispensables pour les adapter aux réalités concrètes. «*Polanyi's patterns of reciprocity and redistribution are rather interpretative than descriptive of reality. They do not point out two separate sets of facts, but can be used alternatively with reference to the same fact – of course with different, even opposed communicative aims and results*».

⁵⁰ Contrairement aux concepts de redistribution ou de réciprocité, eux aussi tirés des théories de Polanyi et qui ont fait l'objet d'études importantes. Voir par exemple J. Renger (1984).

⁵¹ Dès lors, plus que la question du port de commerce, la reprise des thèses de Polanyi en histoire ancienne, revient souvent à poser la question du statut des marchands, de leur éventuel « contrôle » par l'État, Polanyi ayant explicitement relié le concept de port de commerce au concept de commerce « administré ». Mais il est aussi important de ne pas sous-estimer les fonctions non économiques du port de commerce, le fait qu'il serve de moyen de régulation culturelle et sociale. Il n'est pas sûr que la réflexion historique courante intègre suffisamment cet aspect si important de l'œuvre de Polanyi : le fait que les transactions économiques soit enchâssées dans d'autres déterminations sociales.

⁵² La ville d'Ougarit elle-même n'est pas à proprement parler un port. C'est sans doute l'agglomération de Ma'hadu, dans la baie de Minet el-Beida, éloignée d'à peu près un kilomètre de la ville d'Ougarit, qui en joue le rôle. Sa position géographique est privilégiée, à l'interface entre monde mésopotamien et méditerranéen, à l'intersection de routes de commerce terrestres et maritimes. Cette position favorable fait de Ma'hadu l'un des ports les plus actifs de la côte pendant l'âge du bronze, ses liens commerciaux s'étendent de la Cilicie à l'Égypte en passant par la Crète ou la Palestine. Voir M. Yon (1994).

deuxième millénaire qui permettent de réfléchir sur des données concrètes⁵⁴, notamment en ce qui concerne le statut des marchands. Une partie du commerce extérieur y semble relever directement du commerce de traité. Les biens que le palais ne peut pas obtenir par taxation sont obtenus par échange de dons (*šulmanu*) avec d'autres palais, selon une pratique bien connue pour le Proche-Orient du deuxième millénaire⁵⁵. Mais toutes les transactions ne se présentent pas comme un échange de cadeaux entre cours, des textes montrent différents personnages pratiquer des activités qui semblent sans ambiguïté commerciales⁵⁶.

Malheureusement, ces textes sont bien souvent laconiques et ambigus, ce qui rend l'élaboration d'un modèle extrêmement délicate. On retrouve, sous la plume de certains chercheurs spécialistes de l'économie d'Ougarit, des affirmations qui semblent aller dans le sens du modèle de *port of trade*. Ainsi, dans W. G. E. Watson et N. Wyatt (eds.) (1999), M. Heltzer considère que l'essentiel du commerce à Ougarit est régi par des traités internationaux. Les *tamkāru* d'Ougarit⁵⁷ seraient bien des agents du pouvoir royal dont ils reçoivent terres ou dotations de grains⁵⁸. C'est aussi l'idée de M. Liverani (1979), au moins pour la catégorie des *tamkaru ša mandatti*, c'est-à-dire des *tamkaru* «à donation». Le palais leur confierait annuellement une certaine somme, calculée en or, avec laquelle, après avoir laissé un reçu portant leur sceau, ils seraient chargés de se procurer certains biens nécessaires au palais. Les comptes seraient contrôlés une fois par an par l'administration⁵⁹. Dans le modèle tel qu'il est proposé par M. Liverani, les marchands semblent au service du roi⁶⁰. Il s'appuie sur ce point sur le texte PRU VI, 30 qui définit la *tamkārutu* comme un *pilku*, que M. Liverani comprend comme un service attribué par nomination royale et impliquant des assignations de terres. Malheureusement les textes, extrêmement ambigus, ne permettent pas de confirmer avec certitude le modèle de Liverani. Ainsi, il est difficile de préciser la nature exacte des obligations liées à l'attribution d'un *pilku*. Rien ne permet d'affirmer que l'ensemble des activités d'un personnage détenteur d'un *pilku* soient liées au palais⁶¹.

À côté de l'échange de cadeaux entre villes et des échanges encadrés par les *tamkāru ša mandatti*, les lettres attestent peut-être aussi de l'existence d'une forme de commerce entre

⁵³ On voit souvent en Ougarit une ville portuaire dépendant uniquement du commerce pour sa subsistance. En réalité, c'est la capitale d'un royaume du même nom, à la tête de terroirs agricoles prospères, vraisemblablement capable de produire suffisamment pour subvenir à ses propres besoins, mais aussi pour l'exportation. Voir P. Bordreuil (1997), M. Yon (1994).

⁵⁴ Sur Ougarit, voir S. Lackenbacher (2002). D. Arnaud (1991) publie un petit corpus de lettres échangées par des marchands entre Ougarit et la ville commerciale d'Emar, au début du XIIe siècle. Les archives de la maison d'Urtenu semblent donner de précieux renseignements sur les activités de ce personnage qui se trouve au cœur de nombreuses transactions commerciales. En attendant leur publication, voir F. Malbran-Labat (2001).

⁵⁵ Voir M. Liverani (1990). Un texte égyptien célèbre décrit le voyage d'un envoyé du Pharaon, Wenamoun, venu chercher à Byblos le bois nécessaire à la construction de la barque d'Amon. Il s'agit clairement ici d'un commerce de traité. Voir, pour une édition du texte, W. W. Hallo (ed) (1997).

⁵⁶ Les négociants sont organisés en firmes et vont jusqu'à monter des comptoirs dans les lieux avec lesquels les échanges sont les plus réguliers, comme Chypre ou Emar.

⁵⁷ L'administration du royaume d'Ougarit est multilingue. Elle utilise notamment une forme d'akkadien, la langue utilisée par les marchands assyriens de Cappadoce. Le mot *kamkārūm* est alors utilisé, comme à Kaniš, pour qualifier des personnages ayant des activités commerciales. La langue locale est notée dans un système d'écriture alphabétique particulier qui, comme d'autres langues sémitiques, ne précise pas les voyelles. Dans ce système d'écriture, le mot correspondant à *kamkārūm* est *mkr*.

⁵⁸ Sur Ougarit, voir M. Astour (1977), M. Heltzer (1978).

⁵⁹ Voir M. Liverani (1979), repris par S. Lackenbacher (2002).

⁶⁰ Certains marchands sont d'ailleurs dits « du roi » ou « de la reine ».

⁶¹ Sur le service *pilku* à Ougarit, voir Márquez-Rowe (1999).

particuliers. Ainsi, dans la lettre RS 34.155, un personnage, Tapa'e, réclame au destinataire, Ea-Rabû, le prix d'un cheval vendu l'année précédente. La lettre ne précise pas les détails d'une transaction connue des deux interlocuteurs, mais il n'est pas impossible qu'il s'agisse du règlement d'une transaction conclue entre deux individus privés.

Leurs liens plus ou moins étroits⁶² avec le palais n'empêchent pas les marchands d'accumuler d'importantes richesses personnelles. On retrouve les hypothèses polanyiennes qui opposent la richesse du commerçant, ou *factor*, à la position moins enviable du *mercator*, acteur typique des marchés archaïques. Selon Polanyi, la richesse du *factor* est due au fait que des « *dispositions* » (Polanyi, 1957, p. 59) règlent son activité de façon à éliminer le risque dans le cadre des obligations de service public⁶³. Mais celles-ci ne sont nullement le tout de son activité, même si elles sont très lucratives : des initiatives privées sont possibles, l'important étant que les autorités puissent les distinguer (p. 60). Ces différents arguments sont bien difficiles à retrouver dans les textes d'Ougarit. Il n'est pas impossible cependant que les marchands d'Ougarit profitent d'un tel système dual. Certains, comme Sinarānu connu par les archives, obtiennent des positions économique et politique tout à fait enviables⁶⁴. Les *tamkāru* disposent en effet d'importantes sommes d'argent confiées par le palais, et pour lesquelles ils ne doivent rendre des comptes qu'à intervalles relativement espacés. Ils ont ainsi toute latitude pour garder dans leur fortune personnelle les éventuels « profits » dégagés par leur activité. Nos points 1, 2 et 3 et 6 du modèle théorique peuvent donc se retrouver à Ougarit, si l'on interprète en ce sens les textes existants. Mais il s'agit d'une interprétation de textes trop laconiques pour que leur sens exact puisse être déterminé avec certitude. Le point 4, qui concerne la neutralité du port de commerce, est moins évident. Les recherches récentes mettent en effet en évidence une influence hittite beaucoup plus réelle qu'on ne le pensait jusqu'à présent⁶⁵. Il n'en reste pas moins que le royaume d'Ougarit est, au moins nominale, indépendant. Des lettres montrent le roi d'Ougarit bien peu empressé d'obéir aux ordres des représentants hittites⁶⁶. L'indépendance d'Ougarit est donc, en partie du moins, vérifiée. On verra d'ailleurs plus loin avec l'exemple du Dahomey que l'indépendance *stricto sensu* n'est pas un élément constitutif du modèle de port de commerce.

L'exemple d'Ougarit montre à la fois l'avantage et les dangers de l'utilisation du modèle de port de commerce. Le modèle de Polanyi permet de donner sens aux sources en les intégrant

⁶² Sans doute existe-t-il plusieurs catégories de marchands dont les liens par rapport au palais varient. Le statut des *tamkāru ša mandatti* n'est sans doute pas celui de tous les personnages impliqués dans des relations commerciales. Mais le palais semble toujours disposer, d'une manière ou d'une autre, d'une forme de contrôle sur les activités marchandes, comme sur celles de la plupart des autres activités pratiquées à Ougarit.

⁶³ Les activités commerciales sont risquées à Ougarit, comme dans tout le Proche-Orient ancien. Comme les marchands assyriens en Cappadoce, les marchands d'Ougarit sont soumis aux pillages des caravanes, aux attaques des pirates, aux vols ou aux meurtres de marchands. Des traités internationaux cherchent à limiter les conséquences des aléas auxquels sont soumis les marchands. Le texte RS 17.146 est un traité entre Ougarit et Karkemiš qui fixe la compensation à payer en cas de meurtre d'un *tamkāru ša mandatti* en pays étranger : trois mines d'argent par homme, ainsi que le remboursement des biens disparus, sur la base des déclarations faites sous serment des compatriotes de la victime. Voir S. Lackenbacher (2002).

⁶⁴ Malheureusement, aucun texte n'apporte la confirmation que la richesse des marchands vient bien de leurs activités commerciales. De hauts personnages de l'État détiennent des fortunes colossales qui semblent avoir d'autres sources que les activités commerciales.

⁶⁵ Les Hittites exercent une influence réelle à Ougarit qui a signé avec eux un traité de vassalité. Ils interviennent directement dans un certain nombre d'affaires juridiques concernant des marchands. S. Lackenbacher (2002).

⁶⁶ Ainsi, dans la lettre PRU IV 221, publiée dans S. Lackenbacher (2002) p. 91, un serviteur du roi d'Ougarit, Taguhli, se plaint que son maître n'ait envoyé que du faux lapis-lazuli au roi hittite de Karkemiš auprès duquel il est en mission, ce qui l'a placé dans une situation délicate.

dans un cadre cohérent. Mais les textes trop allusifs peuvent être compris de différentes manières sans qu'il soit possible de trancher en faveur d'une interprétation particulière, de sorte que le modèle de *port of trade* ne peut rester qu'une interprétation parmi d'autres, sans être validé de manière sûre. Le dernier mot doit être laissé aux sources qui ne permettent pas, dans l'état actuel de nos connaissances, d'évaluer la pertinence du modèle polanyien. Il n'est malheureusement pas véritablement question de « tester » ce modèle, mais plutôt de l'appliquer, ou non, à des sources qui s'y plient trop facilement⁶⁷.

C'est sans doute pour les ports phéniciens, d'Occident comme d'Orient, que le terme de port de commerce est le plus souvent appliqué, avec plus ou moins de restrictions. Arrêtons-nous sur un exemple de dialogue critique avec le modèle polanyien proposé par une archéologue spécialiste de la civilisation phénicienne. Il paraît significatif de ce que les historiens peuvent tirer du recours aux modèles économiques, des critiques qu'ils y apportent, mais aussi, dans certains cas, de leur compréhension imparfaite des enjeux de certains concepts. Dans son étude sur l'expansion phénicienne en Occident, M. E. Aubet Semmler⁶⁸ reconnaît l'importance de Polanyi qui a obligé les historiens à présenter des modèles cohérents du commerce : *«Polanyi's theory undoubtedly served to fill a gap in the study of ancient trade and to re-open discussion about the economic systems present in the Near-East, which, apparently, do not seem to fit into the categories of a modern economy»*. Elle reprend à sa façon le concept polanyien de port de commerce, mais le vide d'une partie de sa substance. *«An eastern and substantivist version of the emporium would be the port of trade administered by professional traders who act on behalf of the state and operate according to treaties and prices stipulated with the local or indigenous authorities. The fact is that, if we forget all its pre-mercantile and Polanyist connotations, the concept of the port of trade is the closest to some of the Phoenician installations in the West, like Gadir itself»*. En effet, Aubet-Semmler est partisane du paradigme de marché, aussi bien en Orient qu'en Occident. Elle pense pouvoir retrouver dans les fouilles d'un site phénicien d'Espagne, Cerro del Villar, un modèle de marché qui serait imité des villes orientales⁶⁹. Le problème est que l'épithète « *pre-mercantile* » n'est pas très évidente à comprendre : s'il s'agit de dire que le monde antique n'est pas pour les substantivistes une société de marché, alors la vision est bien « pré-mercantile », tout comme celle de Max Weber ! Mais il manque à Aubet-Semmler de pouvoir montrer que le commerce de marché régule les échanges depuis cette période de l'Antiquité. Le fait qu'il existe, comme elle pense pouvoir le montrer, des places de marché dans les villes phéniciennes d'Occident comme d'Orient ne permet en aucun cas de tirer de conclusions générales sur le mode central de répartition et de circulation des biens et services. De plus, si elle accepte une part des qualifications polanyiennes du port de commerce, comme elle semble le faire, le tableau auquel elle nous convie n'est pas très limpide. Ainsi, Cadix et les ports phéniciens d'Espagne sont le lieu de larges entrepôts et jouent un rôle central pour l'exploitation et la distribution des ressources naturelles ; ils constituent un point d'appui fondamental pour le

⁶⁷ M. Sznycer (1979) adresse le reproche suivant aux études ougaritiques page 1420 : quant à ces « *quelques rares travaux, comme ceux de M. Heltzer et, partiellement, ceux de M. Liverani et de A. F. Rainey – ils semblent malheureusement entachés, du moins à nos yeux, d'un défaut qui nous paraît assez grave : au lieu de partir des textes et de tirer des conclusions uniquement de leur étude comparative – rien de moins mais rien de plus - ils paraissent se fonder avant tout sur des schémas préétablis, sur des théories, bien reconnaissables, de l'évolution générale des sociétés qu'on plaque telles quelles sur les textes, pourtant si lacunaires et si difficiles à comprendre, d'Ugarit, comme sur ceux provenant d'autres sites du Proche-Orient ...* »

⁶⁸ M. E. Aubet-Semmler (1995), édition anglaise revue et corrigée d'un livre espagnol déjà ancien, *Tiro y las Colonias Fenicias de Occidente*, Barcelone, 1987.

⁶⁹ Voir M. E. Aubet-Semmler (1997)

commerce à longue distance. Toutefois, la question de leur nature institutionnelle est ambiguë. Dans le cadre du paradigme du Marché, les institutions du port relèveraient du commerce de marché. Mais, cette hypothèse ne s'inscrit que dans une représentation théorique particulière.

Si M. E. Aubet (1994) en vient à nuancer le modèle de port de commerce, c'est que la distinction entre public et privé est d'après elle beaucoup plus subtile que ne le soutient l'approche polanyienne : en Orient et peut-être même en Occident, très souvent, affirme-t-elle, c'est le palais qui stimule le commerce « privé ». En réalité, ce fait n'entre pas en contradiction avec la nature de l'opposition conceptuelle privé/public que propose Polanyi, pour qui les « dispositions » du commerce réglementaire ne s'opposent en rien aux « tractations » privées mais s'y combinent : d'où la fortune spécifique du *factor* relativement au *mercator* qui n'a pas cet appui public dans la conduite de ses agissements individuels. La sociologie à la Durkheim enseigne que l'étatisme engendre l'individualisme : ce sont des contraintes royales puis étatiques qui conditionnent les libertés, ce dont Commons (1934) et Polanyi (1977) sont fort conscients⁷⁰.

Cet exemple, auquel de nombreux autres pourraient être ajoutés, montre tout ce qu'histoire et économie peuvent s'apporter mutuellement. L'usage du modèle de port de commerce, même si c'est pour le réfuter, permet à M. E. Aubet-Semmler d'apporter aux données issues de ses fouilles archéologiques et de l'étude des textes antiques une dimension problématique immédiate. Quelques tessons d'amphores et d'étranges locaux aménagés le long d'une rue comme autant de boutiques, et voilà posés les problèmes du marché et de la structure des échanges dans tout le monde phénicien. Lorsqu'elle rejette ou nuance le modèle polanyien, ses remarques, elles-mêmes contredites par les économistes, montrent toute la richesse et la fécondité du débat conceptuel, tant pour les historiens qu'il oblige encore et toujours à retravailler leurs sources que pour les économistes qu'il contraint à affiner leurs modèles pour répondre aux réalités qui apparaissent dans les documents historiques.

2.3 Du Dahomey au commerce phénicien

L'un des avantages du recours à des modèles idéal-typiques comme celui du port de commerce de Polanyi est qu'il permet de mener des comparaisons parfois insolites mais potentiellement fructueuses. Arrêtons-nous sur l'une d'entre elles, l'exemple croisé du Dahomey et des cités phéniciennes du premier millénaire. Rien ne rapproche à première vue ces deux sociétés, et pourtant la problématique du port de commerce semble permettre de les comparer et de réinterpréter certaines sources orientales anciennes.

⁷⁰ M. E. Aubet (1994) conclut son panorama des connaissances actuelles sur le commerce proche-oriental antique en affirmant que les sphères institutionnelle, publique et privée étaient imbriquées dans toute activité commerciale. Selon cet auteur, le rapport entre les deux dépendrait des conditions socio-économiques du moment, mais la constante reste que la sphère privée a beaucoup plus d'importance que ne le croyait Polanyi. Très souvent en effet, l'initiative privée est stimulée par le palais lui-même. Rappelons que cette discussion des thèses de Polanyi s'effectue selon une acception de la sphère privée qui n'est pas nécessairement celle de Polanyi qui, en l'occurrence, était imprégnée par la compréhension des formes premières de l'Etat comme Etat patrimonial à la Weber. Celui-ci se caractérise essentiellement, pour nous aujourd'hui, par une confusion du « public » et du « privé ». C'est pourquoi il est parfois difficile de dire qu'une sphère stimule l'autre. De plus, il est encore plus difficile de présumer que cela résulte d'un dessein conscient. L'impulsion présumée par la sphère publique procède, en fait, d'une utilisation par une oligarchie de son propre pouvoir politique.

L'un des articles de *Trade and markets* est une analyse menée par R. Arnold sur le port de commerce d'Ouidah sur la côte de Guinée. Au XVIII^e siècle, le Dahomey compte parmi les principaux États de l'Afrique de l'ouest. Sans être un Etat commerçant, il a besoin, pour maintenir son statut militaire par rapport à ses voisins, d'obtenir les fusils et la poudre que les Européens apportent dans le port d'Ouidah. Or, précisément parce qu'il n'est pas un état commerçant, le Dahomey, en s'ouvrant aux étrangers, s'expose à un risque grave pour sa cohésion sociale. Polanyi nous explique en effet que la structure de l'économie est étroitement liée à celle de la société : il applique ainsi le principe d'*embeddedness*. Pour éviter l'effet déstabilisateur de l'ouverture sur d'autres systèmes économiques et sociaux tout en conservant l'avantage du commerce avec les Européens, le Dahomey utilise le port d'Ouidah qui sert d'interface et permet les échanges tout en limitant au maximum les contacts. Les Européens y trouvent des esclaves, le Dahomey les fusils et la poudre dont il a besoin.

Les africanistes ont discuté de la validité du modèle⁷¹. Mais, de manière peut-être provocatrice, on pourrait dire que cela importe peu ici, puisque seul l'aspect théorique compte pour une comparaison avec une réalité historique qui n'a de toutes manières rien à voir avec la situation africaine. On pourrait ainsi, par exemple, mettre en parallèle la situation du Dahomey avec celle des peuples habitant les côtes africaines lorsque les Phéniciens viennent s'y installer dans le cadre de leur exploration commerciale de la Méditerranée occidentale. Comme dans le cas étudié par Arnold, ces explorations phéniciennes mettent en présence deux systèmes économiques très différents. Le célèbre texte d'Hérodote sur le commerce silencieux⁷², le montre bien : les populations indigènes, sans doute peu développées, semblent s'inscrire dans une logique de don/contre-don, tandis que les Phéniciens, représentants d'une civilisation⁷³ ancienne et depuis longtemps commerçante, participent d'une logique d'échange. Dans le cadre de la reprise des échanges en Méditerranée, les deux communautés ont beaucoup à gagner à l'échange mais la confrontation brutale entre deux types de sociétés est potentiellement déstabilisatrice⁷⁴.

Si l'on suit Polanyi, le port de commerce apparaît comme l'institution adaptée pour résoudre les problèmes. Et, de fait, les premières implantations phéniciennes correspondent pour une part à cette logique. Le choix même des sites où s'installent les premiers « colons » phéniciens, souvent des presqu'îles, est caractéristique. L'espace y est réduit, la sécurité et les possibilités de commerce sont les critères premiers de localisation⁷⁵. Les échanges culturels avec les populations locales semblent limités au minimum. Les Phéniciens, venus à Carthage ou

⁷¹ cf. Salsano (1998).

⁷² Hérodote IV, 196 : « Les Carthaginois débarquent ces marchandises et les exposent en ordre sur le bord de la côte ; puis ils regagnent leurs navires et font de la fumée pour avertir les indigènes ; ceux-ci s'approchent alors de la mer et placent à côté de ces marchandises l'or qu'ils offrent en échange et se retirent. Les Carthaginois redescendent et examinent ce qu'ils ont laissé. S'ils jugent que la quantité d'or répond à la valeur des marchandises, ils l'emportent et s'en vont ; sinon ils retournent à leurs navires et attendent. Les indigènes, revenant, ajoutent l'or jusqu'à ce que les Carthaginois soient satisfaits ; on ne se fait réciproquement aucun tort ; les uns ne touchant pas l'or avant que la quantité déposée leur paraisse en rapport avec leurs marchandises, les autres ne touchant pas aux marchandises avant que les Carthaginois aient pris l'or ». Voir aussi Pseudo-Aristote, De Miral. Auscult. 84.

⁷³ Le terme de civilisation appliqué aux Phéniciens pose problème puisqu'ils vivaient dans une série de cités indépendantes, et il ne semble pas qu'ils aient eu conscience d'appartenir à une même entité culturelle. Ce sont les Grecs qui leur ont donné leur nom générique de *Phoinikes*, alors que les Phéniciens se caractérisaient plutôt par le nom de leur cité d'origine. Mais cette question de l'identité phénicienne n'est pas l'objet de cet article, et il est incontestable que les cités phéniciennes font partie d'une aire de civilisation syro-mésopotamienne ancienne, où les contacts entre voisins grâce à l'écriture et au commerce sont pratiqués depuis longtemps.

⁷⁴ Voir R. Ben Guiza et L. Graslin (sous presse).

⁷⁵ Voir, M. Gras, P. Rouillard, J. Teixidor (1989).

ailleurs en Afrique pour commercer, n'ont que très peu diffusé leur culture par rapport à leurs cousins d'Orient. La langue, l'écriture et le panthéon des cités phéniciennes d'Orient sont repris jusqu'en Anatolie où l'on retrouve à Karatepe des inscriptions en langue phénicienne⁷⁶, tandis que les Phéniciens d'Occident n'influencent que très peu les cultures locales indigènes. Carthage ne fait que tardivement la conquête d'un hinterland africain et paie pendant plusieurs siècles une redevance annuelle aux Africains⁷⁷. De même, aucune arme n'a été retrouvée dans les tombes des commerçants phéniciens en Espagne, symbole du caractère fondamentalement commercial et pacifique de leur activité dans les premiers temps de leur implantation⁷⁸.

Les premières implantations phéniciennes autour de la Méditerranée auraient donc des caractéristiques des ports de commerce. Il faut cependant bien prendre garde au fait que seules sont concernées les premières installations, celles, en réalité très peu documentées, qui datent des premières prises de contact, des premières expéditions phéniciennes. Rapidement en effet, Carthage ou d'autres sites acquièrent une dimension politique qui relègue au second plan leur statut de port de commerce⁷⁹. La politique en effet vient fréquemment perturber le modèle originel, comme nous l'expliquent les auteurs de *Trade and markets* pour le cas du Dahomey, et comme on peut le constater pour d'autres exemples antiques.

Revenons au Dahomey. Celui-ci fait la conquête, en 1727, d'Ouidah, ce qui porte bien sûr un coup sérieux à la, nécessaire, nous dit Polanyi, neutralité du port de commerce. Mais, selon R. Arnold (1957), cette conquête militaire est dictée par des raisons purement politiques, pour se protéger des attaques de son voisin d'Oyo qui s'efforce de faire passer sous son contrôle l'ensemble du littoral. Il s'agit beaucoup plus pour le Dahomey de s'assurer que son ennemi ne contrôlerait pas tout le littoral que de contrôler lui-même le port d'Ouidah. Preuve qu'il ne semble pas trouver intérêt à le contrôler lui-même, il propose à plusieurs reprises de le céder aux Anglais, considérant que la puissance anglaise est suffisamment forte pour garantir, d'un point de vue local, la neutralité d'Ouidah. Une fois Ouidah passée sous le contrôle du Dahomey, celui-ci le maintient à l'écart du royaume, lui laissant une assez grande autonomie. La ville est administrée par des fonctionnaires spécifiques qui y résident.

La situation décrite pour le Dahomey présente de manière quelque peu inattendue des similitudes troublantes avec celle que l'on peut observer sur la côte phénicienne. Cette comparaison semble permettre de donner sens à certains détails relevés dans les sources. Les villes phéniciennes, Tyr et Sidon, sont fréquemment citées comme des exemples de ports de commerce⁸⁰. Ce sont en effet des villes situées à l'interface entre deux mondes puisqu'elles sont ouvertes sur la Méditerranée mais aussi très fortement tournées vers l'intérieur, comme le montre

⁷⁶ Voir, pour une étude sur ces inscriptions en langue phénicienne retrouvées en Anatolie, Bron (1979).

⁷⁷ Justin XVIII, 5, 14.

⁷⁸ Cette vision pacifique de l'expansion phénicienne en Occident semble cependant devoir être nuancée pour certains sites. Voir J. Elayi (1995)

⁷⁹ Le cas de Carthage est d'ailleurs sujet à discussion, puisqu'on peut imaginer que sa fondation ait eu un caractère politique, ce qui invaliderait dès l'origine le fait que Carthage soit un port de commerce. Voir A. Ennabli, *art. cit.* note 17, p. 41 qui remarque que les fouilles ont montré que Carthage avait dès l'origine un caractère urbain, installé sur un site spacieux, comme s'il s'agissait d'une fondation à caractère au moins partiellement politique, décidée de manière dirigiste, peut-être par le roi de Tyr. C'est d'ailleurs ce que semble dire la légende de fondation, à condition qu'elle doive être prise au pied de la lettre. D'après cette légende rapportée par les Grecs Carthage aurait été fondée par une partie de l'aristocratie tyrienne (Justin XVIII, 4-6). Voir S. Lancel (1992).

⁸⁰ Voir W. F. Leemans (1977), M. Bisi (1988). Elles le sont par Polanyi lui-même et ses élèves.

la prophétie d'Ezéchiel contre Tyr⁸¹. Comme Ouidah, elles perdent leur indépendance lors de la conquête assyrienne de l'ensemble de la région au IX^e siècle.

Mais la manière même dont se fait cette perte d'indépendance, très différente de celles des autres cités-État de la région, est porteuse de sens. Sous le règne d'Aššurbanipal (883-859), les villes phéniciennes paient tribut : les tributs de Tyr, Sidon, Byblos, Arwad sont cités dans les inscriptions royales. Lorsque Salmanazar III (858-824) reprend la politique d'expansion de son prédécesseur, Tyr et Sidon évitent la confrontation directe avec les envahisseurs assyriens. Les deux villes semblent ainsi absentes de la bataille de Qarqar⁸² qui oppose en 853 une série de rois de la région à Salmanazar. Elles payent tribut lorsque la menace devient sérieuse. Elles réussissent de cette manière à protéger une certaine forme d'indépendance alors que les royaumes syriens tombent les uns après les autres⁸³. D'expéditions assyriennes en tributs, l'indépendance des villes phéniciennes devient cependant de plus en plus nominale. Deux lettres qui datent du règne de Tiglath-Phalazar III montrent que Tyr et Sidon sont contrôlées par l'administration assyrienne⁸⁴, mais que, contrairement aux autres royaumes syriens, elles gardent malgré tout une certaine autonomie. À une époque où Damas, Hama et toute la Phénicie du Nord étaient passées sous contrôle assyrien, cette relative autonomie est déjà tout à fait remarquable⁸⁵. Tiglath-Phalazar III, Salmanazar V et Sargon II attaquent Israël, conquièrent Chypre, mais ne touchent pas à Tyr. Ce n'est qu'après une rébellion des deux villes que la politique à l'égard de la Phénicie devient plus ferme. Lorsque Sidon est rasée après la défaite de Abdimilkutti en 677, c'est la première fois qu'une ville phénicienne est ainsi anéantie⁸⁶, alors que bien d'autres villes de Syrie intérieure ont subi une telle destruction. Quand le Ba'al, roi de Tyr se tourne vers l'Égypte pour échapper à la tutelle assyrienne, il est à son tour assiégé par Assarhaddon en 671.

La situation phénicienne rappelle le cas du Dahomey et de Ouidah. Comme le premier, l'empire assyrien est un empire terrestre, et, même si dire qu'il n'est pas un pays commerçant serait aller trop loin, il est certain que l'empire assyrien pratique très peu le commerce maritime dont les Phéniciens se font une spécialité. Il dépend donc des Phéniciens pour certaines matières premières stratégiques⁸⁷. Empire assyrien et cités phéniciennes évoluent quelque temps parallèlement ; puis la politique assyrienne change, elle devient beaucoup plus conquérante vis à vis de ces régions. On a l'impression que, pendant le mouvement de conquête assyrien vers la Syrie, les cités phéniciennes bénéficient d'un traitement de faveur, tant du fait de l'attitude assyrienne que de celle des cités phéniciennes qui, par des tributs, réussissent à maintenir

⁸¹ Le texte biblique d'Ez. 27 présente une allégorie de la ville de Tyr comme un bateau autour duquel s'organiseraient toute une série de circuits commerciaux. Voir, pour une étude des réseaux commerciaux proches-orientaux à partir de ce texte, M. Liverani (1991).

⁸² Du moins ne sont-elles pas citées dans l'inscription commémorative de la bataille. L'absence du royaume de Tyr, qui englobait à l'époque Sidon, a surpris différents commentateurs qui ont suggéré qu'il aurait pu participer à la coalition, mais sans être cité dans l'inscription. Son soutien a peut-être été uniquement financier, ou tout simplement, le graveur a oublié de citer Tyr dans son énumération. Cette interprétation est d'autant plus vraisemblable que Salmanazar se vante d'avoir vaincu douze rois, et que seuls onze sont énumérés dans l'inscription. Voir F. Briquel-Chatonnet (1991).

⁸³ Voir G. Bunnens (1983).

⁸⁴ Il s'agit de deux lettres d'un gouverneur de région adressées au roi assyrien pour le tenir au courant de sa politique. Elles sont publiées dans H. W. F. Saggs (1955).

⁸⁵ Voir M. E. Aubet (1994) p. 93 et suivantes.

⁸⁶ Et encore n'est-il pas certain qu'elle le soit véritablement. Il est possible que le roi assyrien Assarhaddon se vante à cette occasion d'une destruction qui ne serait en réalité qu'une simple « refondation », Sidon devenant Kar Assarhaddon.

⁸⁷ Le bois, certaines teintures produites à partir du coquillage appelé *murex* et divers produits de luxe. Voir A. L. Oppenheim (1969).

beaucoup plus longtemps que les autres cités syriennes leur indépendance. Ce n'est qu'après des révoltes ou à cause de l'ingérence égyptienne que les Assyriens imposent un contrôle plus strict de la région ; et encore ce contrôle reste-t-il très particulier. Il semble que le parallélisme avec le cas du Dahomey et d'Ouidah soit particulièrement éclairant pour comprendre la singularité phénicienne.

On peut, à la lumière de cette comparaison, relire une célèbre lettre illustrant l'attitude assyrienne vis-à-vis des cités phéniciennes. Cette lettre du gouverneur de province Qurdi-Aššur-Lamur date vraisemblablement du règne de Tiglath-Phalasar III. Qurdi-Aššur-Lamur cite les ordres du roi assyrien qui sont de laisser la liberté aux marchands de Tyr de couper et vendre le bois du Liban⁸⁸. L'auteur de la lettre, Qurdi-Aššur-Lamur décrit la manière dont il a appliqué les ordres du roi assyrien à l'égard du roi de Tyr : « *toutes les places de commerce sont mises à sa disposition. Ses sujets peuvent aller et venir à leur gré dans les postes de douane acheter et vendre. La montagne du Liban est à sa disposition. Comme ils le désirent ils peuvent monter et descendre et ils descendent du bois* ». La seule condition est de ne pas vendre aux Égyptiens et à leurs alliés palestiniens : « *j'ai donné mes ordres de la manière suivante : descendez du bois des montagnes et faites votre travail avec lui (mais) ne vendez pas aux Égyptiens et aux Palestiniens, faute de quoi je ne vous autoriserai pas à monter sur les montagnes* ». Cette lettre donne l'impression qu'une réelle autonomie était laissée par les Assyriens aux marchands tyriens, à condition qu'ils respectent certaines règles diplomatiques. On est loin de la conquête pure et simple qui aurait entraîné la fin du statut spécifique de ces ports de commerce. On est très proche, en revanche, de l'autonomie accordée par le Dahomey au port d'Ouidah, à l'exception, comme pour les cités phéniciennes, de la politique étrangère. Notons, et cette précision est fondamentale, notamment pour Polanyi, Chapman, ou même Arnold, que c'est la faiblesse politique du port de commerce, *ou sa position spécifique au sein d'un Empire continental (cf. supra.)*, qui est le trait décisif du port de commerce, et non pas une neutralité dans l'indépendance.

Les Assyriens ont si bien compris l'importance de ces ports de commerce aux marges de leur empire qu'ils n'hésitent pas à y apporter les investissements qui les rendent plus dynamiques encore. Contrairement à ce que veulent faire croire les documents officiels qui insistent sur les tributs payés par les régions périphériques à l'empire assyrien dominant⁸⁹, la présence assyrienne semble ainsi, dans certains cas, s'accompagner d'un développement réel de la puissance économique de ces régions. L'exemple le plus frappant n'est pas directement phénicien puisque c'est celui d'Ekron, un site situé à 35 km au Sud-Ouest de Jérusalem. Fondé par les peuples de la mer dans la première moitié du XII^e siècle, le site est ensuite abandonné pendant deux cent cinquante ans, puis de nouveau occupé à l'extrême fin du VIII^e siècle, atteignant son occupation maximale au VII^e siècle. Ekron est alors citée parmi les vassaux de l'empire assyrien. Les fouilles archéologiques ont retrouvé dans les niveaux de la fin de l'âge du bronze des importations chypriotes, mycéniennes et anatoliennes, attestant d'un commerce international maritime. Mais celui-ci prend une toute autre dimension grâce à l'influence assyrienne. Après la conquête d'Ekron par Sennacherib en 701, la ville semble intéresser les vainqueurs. Elle est proche des sources de matières premières, des ports méditerranéens et des routes commerciales. Ils y favorisent donc la mise en place d'une zone de production industrielle d'huile d'olive dont les fouilles ont retrouvé les bâtiments disposés selon une ceinture qui suit la face intérieure des

⁸⁸ Le bois est une marchandise particulièrement précieuse en Mésopotamie où il manque cruellement et semble faire l'objet d'un contrôle de l'État. Il est l'une des causes de l'importance commerciale des cités phéniciennes qui commercialisent le bois des célèbres forêts libanaises. Voir M. Rowton (1967).

⁸⁹ Voir N. B. Jankowska (1969), J. Bär (1996).

murailles de la ville⁹⁰. Chaque pièce a livré environ une centaine de récipients de céramique. Les cent quinze pressoirs à olives trouvés à Ekron ont une capacité de production d'au moins cinq cent tonnes, ce qui en fait le plus important centre de production industrielle d'huile d'olive connu pour l'Antiquité. Cette gigantesque industrie a prospéré grâce aux besoins commerciaux de l'Empire assyrien en expansion. L'huile d'olive est en effet l'un des produits d'exportation typiques de la côte méditerranéenne⁹¹. Au VIII^e siècle, d'autres sites produisaient de l'huile d'olive en petites quantités. Au VII^e, ils semblent avoir abandonné cette activité, comme si la politique assyrienne avait été une politique délibérée de centralisation de la production⁹². Dans le dernier tiers du VII^e siècle, une diminution de la production d'huile d'olive est attestée, sans doute due à la fin de la domination assyrienne et à l'établissement de l'hégémonie égyptienne sur la région⁹³.

La conscience assyrienne de l'importance des régions côtières, capables de produire et d'exporter des biens qui, comme l'huile d'olive, n'existent pas en Mésopotamie, rend d'autant plus remarquable le peu d'empressement des rois assyriens à les annexer à leur territoire. Le modèle de port de commerce qui insiste sur la nécessaire neutralité de ces zones spécifiques éclaire sans doute une partie du comportement assyrien. Le développement économique ultérieur conduit cependant à nuancer quelque peu la vision polanyienne : la démarche de spécialisation, d'investissements dans de grandes structures permettant de profiter d'« économies d'échelle » donne des Assyriens une image très « moderne »⁹⁴, ils semblent chercher à tirer profit de décisions économiques dont on pourrait même discuter le caractère spéculatif. Cet exemple est donc caractéristique de l'application de la démarche idéal-typique à l'histoire : certains éléments du modèle peuvent être repris, d'autres, comme le rejet dans une sphère très marginale des mécanismes de marché, laissés de côté afin de mieux prendre en compte la spécificité de chaque cas historique.

L'usage du concept de port de commerce semble donc permettre la comparaison entre différents exemples historiques, facilitant ainsi l'interprétation de certaines sources antiques. Polanyi et ses élèves avaient eux-mêmes suggéré l'application de leur modèle aux mondes mésopotamiens, phéniciens et puniques, en citant les exemples d'Al Mina, Pétra, Ougarit,

⁹⁰ Elle est composée de bâtiments triangulaires avec une division tripartite comprenant une pièce de production d'huile, une pièce pour l'emballage et la conservation, une autre ouverte sur la rue.

⁹¹ Et ce, dès des époques très anciennes. L'« affaire d'Alahtum » documentée par les textes de Mari, montre, dès le XVIII^e siècle av. J.-C., l'importance du Levant pour l'approvisionnement en matières premières diverses, notamment l'huile d'olive. Le roi de Mari acquiert à Alahtum en Occident des sources d'approvisionnement pour rendre autonome son palais situé sur l'Euphrate. Parmi les terres concernées par cette affaire se trouvent des olivettes. Voir J.-M. Durand (2002).

⁹² Voir S. Gitin (1995) p. 69.

⁹³ Il est possible que la spécialisation dans l'huile d'olive soit associée à une seconde spécialisation qui laisse moins de traces archéologiques, la production textile. En effet, de grandes quantités de poids et d'installations non associées à la production d'huile d'olive ont aussi été retrouvées. D'après S. Gitin (1995), cette double spécialisation est particulièrement efficace. Les olives ne peuvent être pressées que quatre mois par an, la production textile, elle aussi très appréciée des Assyriens, permet de rentabiliser le site d'Ekron les huit mois restants. Les textiles teints font partie des importations traditionnelles assyriennes en provenance de l'Occident, soit dans le cadre de tributs, soit d'un commerce plus « pacifique ». Voir A. L. Oppenheim (1969), F. Joannès, (1997).

⁹⁴ Ce qui nuancerait le plus la position polanyienne, au delà de l'opposition classique primitif/moderne qui est, au fond, subsidiaire pour Polanyi, est le caractère risqué de l'établissement des flux commerciaux et de la production.

Carthage ou Kaniš. En pratique, leur exemple a été peu suivi, et le modèle de port de commerce peu appliqué de manière précise aux études historiques. Le manque de textes éclairant les processus institutionnels qui encadrent le commerce en est sans doute responsable, et il est vrai qu'il est souvent difficile de décider si le cas étudié correspond ou non au cas de figure décrit par Polanyi. Pourtant, nous espérons avoir montré qu'utiliser le modèle polanyien en tant qu'idéal type, avec toutes les précautions que cette démarche implique, permet d'éclairer sous un jour différent les sources disponibles. À cet égard, les exemples mésopotamiens, ougaritiques et phéniciens lorsqu'ils sont documentés par les sources mésopotamiennes, sont d'une grande utilité. En effet, les renseignements tirés des textes de la pratique et des lettres permettent parfois de déterminer si ou non le modèle de Polanyi paraît acceptable. Réciproquement, lorsque les sources sont rares, comme dans le cas phénicien, le modèle de Polanyi est utile pour interpréter certaines données qu'il serait autrement difficile de relier entre elles. Avec d'autres exemples, d'autres types de documentation, on retrouve ainsi la démarche qu'A. Möller a appliquée à l'Égypte. Certes, les conclusions sont rarement définitives, mais dans bien des cas, l'utilisation de l'idéal type du port de commerce incite à un dialogue fructueux entre historien et économiste. Ce n'est pas le moindre mérite de Polanyi que de nous y inviter.

Références

- M. AGLIETTA, A. ORLEAN, *La Monnaie entre violence et confiance*, Paris, 2002.
- M. G. G. AMADASI, Un mot pour « port » en phénicien ? Réflexion sur MH(W)Z, M'h'd, *mhd, dans *III^{ème} congrès international d'Études de la Méditerranée occidentale, Jerba, 1981*, 1985.
- J. ANDREAU et J. MAUCOURANT, A Propos de la rationalité économique dans l'Antiquité gréco-romaine, *Topoi*, 9, 1999, p. 47–102.
- J. ANDREAU, J. FRANCE et S. PITTIA (eds), *Mentalités et choix économiques des Romains*, Bordeaux, Ausonius (eds), 2003, à paraître.
- C. ARENSBERG, H. PEARSON et K. POLANYI (eds.), *Trade and Market in early empires*, 1957 ; traduction française, *Les systèmes économiques dans l'histoire et la théorie*, Paris, 1975.
- D. ARNAUD, Une correspondance d'affaires entre ougaritains et emariotes, dans P. Bordreuil (ed.), *Une bibliothèque au Sud de la ville. Les textes de la 34^e campagne*, Ras-Shamra-Ougarit, VII, Paris, 1991, p. 65-78.
- R. ARNOLD, Ouidah : port de commerce sur la côte de Guinée, dans C. Arensberg *et alii* (1957), p. 169-186.
- R. ARNOLD, Séparation du commerce et du marché : le grand marché d'Ouidah, dans C. Arensberg *et alii* (1957), p. 187–194.
- M. ASTOUR, dans J. D. Hawkins (ed.), *Trade in the Ancient Near East*, London, 1977.
- M. E. AUBET, *The Phoenicians and the West: Politics, Colonies and Trade*, Cambridge, 1994.
- M. E. AUBET-SEMMLER, A Phoenician Market Place in Southern Spain, dans M. Dietrich et O. Loretz (eds.), *Ana šadi Labnani lū allik Festschrift für Wolfgang Röllig*, Alter Orient und altes Testament 247, Neukirchen-Vluyn, 1997, p. 11–22.
- J. BÄR, *Der assyrische Tribut und seine Darstellung*, Alter Orient und altes Testament 243, Neukirchen-Vluyn, 1996.

R. BEN GUIZA et L. GRASLIN, Mécanismes institutionnels du commerce dans l'Antiquité : le cas de Carthage, *Antiquités Africaines*, 2003, sous presse.

M. BISI, Modalità e aspetti degli scambi fra Oriente e Occidente Fenicio in Età Precoloniale, dans E. ACQUARO, L. GODART, F. MAZZA, et D. MUSTI (éds.), *Momenti Precoloniali nel Mediterraneo Antico. Questioni di metodo. Area d'indagine Evidenze a confronto*, Collezione di Studi Fenici, 28, Roma, 1988, p. 205–226.

P. BORDREUIL, Sources et forêts : à propos de la géographie physique et humaine de l'Ougarit, dans A. Sérandour (ed.), *Des sumériens aux Romains d'Orient. La perception géographique du monde*, Antiquités sémitiques II, Paris, 1997, p. 59–66.

A. BRESSON et P. ROUILLARD (eds.) (1993), *L'Emporion*, Publications du centre Pierre Paris (URA 991) 26, Paris.

A. BRESSON, *La cité marchande*, Scripta Antiqua 2, Paris, 2000.

A. BRESSON, Polanyi, le marché et les économies d'avant le capitalisme, *Rencontres - Revue en ligne de la Maison René Ginouvès*, 2002 : <http://web.mae.u-paris10.fr/fx/detail.php?ID=29&query=>

F. BRIQUEL-CHATONNET, *Les Relations entre les cités de la côte phénicienne et les royaumes d'Israël et de Juda*, Orientalia Lovaniensia Analecta, Louvain, 1992.

F. BRON, *Recherches sur les inscriptions phéniciennes de Karatepe*, Hautes études orientales, Genève, 1979.

G. BUNNENS, Considérations géographiques sur la place occupée par la Phénicie dans l'expansion de l'Empire Assyrien, *Studia phoenicia*, 1-2, 1983, p. 169-193.

A. CHAPMAN, Les enclaves des ports de commerce dans les civilisations aztèque et maya, dans Arensberg *et alii* (1957), p. 137-167.

A. CHAPMAN, Karl Polanyi, (1886-1964) Today. Part I, *Rencontres* (Revue en ligne de Maison René Ginouvès), 2002 : <http://www.mae.u-paris10.fr/fx/detail.php?ID=27&query=>

J. R. COMMONS, *The legal foundations of Capitalism*, New York, 1924.

J. R. COMMONS, *Institutional Economics. Its place in political economy*, New York, 1934 (réédition 1992).

J.-M. DURAND, La cité-État d'Imar à l'époque des rois de Mari, *Mari, Annales de recherches interdisciplinaires*, 6, 1990, p. 39-92.

J.-M. DURAND, *Le Culte d'Addu d'Alep et l'affaire d'Alahtum*, Mémoires de Nabu, 8, Paris, 2002.

A. ENNABLI (ed.), *Pour sauver Carthage. Exploration et conservation de la cité punique, romaine et byzantine*, Paris, Tunis, 1992.

J. ELAYI et A. PLANAS PALAU, *Les Pointes de flèches en bronze d'Ibiza dans le cadre de la colonisation phénico-punique*, Supplément n°2 à Transeuphratène, Gabalda, Paris, 1995.

S. GITIN et W. G. DEVER (eds.), 1989, "Tel Mique: A Type Site for the Inner Coastal Plain in the Iron II Period".

S. GITIN, Tel Mique-Ekron in the Seventh Century BCE: The Impact of Economic Innovation and Foreign Cultural Influences on a Neo-Assyrian Vassal City-State, dans S. Gitin (ed.), *Recent Excavations in Israel: A View to the West. Reports on Kabri, Nami, Mique-Ekron, Dor, and Ashkelon*, Archeological Institute of America Colloquia dans Conference papers 1, Dubuque, 1995, p. 61–79.

J. GLEDHILL et M. J. LARSEN, The Polanyi Paradigm and a Dynamic Analysis of Archaic States, dans C. Renfrew *et alii*, *Theory and Explanation in Archaeology*, New York, 1982, p. 197-229.

M. GRAS, J. TEIXIDOR, et P. ROUILLARD, *L'univers phénicien*, Paris, 1989.

- W. W. HALLO, *The Context of Scripture*, Leiden, 2000.
- F. M. HEICHELHEIM, Review of K. Polanyi, C. M. Arensberg, H. W. Pearson, *Trade and market in the Early Empire*, *Journal of Economic and Social History of the Orient*, III, 1960, p. 108–110.
- M. HELTZER, *Goods, Prices and the Organization of Trade in Ugarit*, Wiesbaden, 1978.
- N. B. JANKOWSKA, Some Problems of the Economy of the Assyrian Empire, dans I. M. Diakonoff (ed.), *Ancient Mesopotamia*, Moscou, 1969, p. 253–276.
- F. JOANNÈS, Structures et opérations commerciales en Babylonie, dans J. D. Dercksen (ed.), *Trade and finance in ancient Mesopotamia, proceedings of the first MOS Symposium (Leiden 1997)*, MOS Studies 1, Leiden, 1997, p. 175–194.
- F. JOANNES (ed.), *Dictionnaire de la civilisation mésopotamienne*, Paris, 2001.
- P. R. KRUGMAN, *Geography and Trade*, Leuven, 1991.
- S. LACKENBACHER, *Textes akkadiens d'Ougarit*, Littératures anciennes du Proche-Orient, Paris, 20, 2002.
- S. LANCEL, *Carthage*, Paris, 1992.
- M. J. LARSEN, *Old Assyrian Caravan Procedures*, Uitgaven von Het Nederlands Historisch-Archeologisch Institut 22, Istanbul, 1967.
- M. T. LARSEN, *The Old Assyrian City-State and its Colonies*, Mesopotamia. Copenhagen Studies in Assyriology 4, Copenhagen, 1976.
- W. F. LEEMANS (1960), *Foreign Trade in the Old Babylonian Period as revealed by Texts from Southern Mesopotamia*, *Studia et Documenta ad Iura Orientis Antiqui Pertinentia* 6, Leiden.
- W. F. LEEMANS, The Importance of Trade, dans J. D. Hawkins (ed.), *Trade in the Ancient Near East. Papers presented to the XXIII Rencontre Assyriologique Internationale 5–6 July 1976*, London, 1977, p. 1–10.
- M. LIVERANI, Ras Shamra, Histoire, dans H. Cazelles et A. Feuillet (eds.), *Supplément au dictionnaire de la Bible*, Paris, 1979, p. 1295–1348.
- M. LIVERANI, La dotazione dei mercanti di Ugarit, *Ugarit-Forschungen*, 11, 1979
- M. LIVERANI, *Prestige and Interest. International Relations in the Near East ca 1600–1100 BC*, Padova, 1990.
- M. LIVERANI, The Trade Network of Tyre according to Ezechiel 27, dans M. Cogan et I. Eph'al (eds.), *Ah, Assyria..... Studies in Assyria Overland Trade within Near Eastern Historiography Presented to Hayim Tadmor*, Scripta Hierosolymitana 33, Jérusalem, 1991, p. 65–79.
- F. MALBRAN-LABAT, La découverte épigraphique de 1994 à Ougarit, *SMEA*, 36, 2001, p. 103–111.
- I MARQUEZ-ROWE, Royal Land Grants and *ilku*-Service in Ugarit. The Legal Mechanism, dans H. Klengel et J. Renger (eds.), *Landwirtschaft im Alten Orient*, Berliner Beiträge zum Vorderen Orient, 18, Berlin, 1999.
- J. MAUCOURANT, Monnaie et calcul économique selon Karl Polanyi - le projet d'une économie socialiste fédérale, *Revue Européenne de Sciences Sociales* (31), 96, 1993, p. 29–46.
- J. MAUCOURANT, Le défi de la « new economic history » : le cas des économies non modernes, *Revue du Mauss*, 2, 1997, p. 65–81.
- J. MAUCOURANT, Un retour sur l'économie politique de Karl Polanyi, *Revue du Mauss*, 2000.
- J. MAUCOURANT, “ À propos d'Economie et société dans l'Antiquité de M. Weber ”, *Politix - revue des sciences sociales du politique*, *Politix* (13), 52, 2000b, p. 247–252.

J. MAUCOURANT, J-M SERVET, A. TIRAN (eds.), *La modernité de Karl Polanyi*, Paris, L'Harmattan, 1998.

C. MICHEL, *Innāya dans les tablettes paléo-assyriennes*, Paris, 1991.

C. MICHEL et P. GARELLI, *Tablettes Paléo-Assyriennes de Kültepe*, volume 1 Kt 90, Paris, 1997.

C. MICHEL, Les litiges commerciaux paléo-assyriens, dans F. Joannès (ed), *Rendre la justice en Mésopotamie*, Saint-Denis, 2000, p. 113-139.

C. MICHEL, *Correspondance des marchands de Kaniš au début du IIe millénaire av. J.-C.*, Littératures anciennes du Proche-Orient 19, Paris, 2001a.

C. MICHEL, Le commerce des Assyriens en Anatolie centrale au début du IIe millénaire av. Jésus-Christ, *Méditerranées*, 2001b.

A. MÖLLER, *Trade in Archaic Greece*, Oxford monographs on classical archaeology, Oxford, 2000.

W. C. NEALE et D. TANDY, Karl Polanyi's distinctive approach to social analysis and the case of ancient Greece : ideas, criticisms and consequences, dans W. C. Neale et D. Tandy (eds.), *From political economy to anthropology - situating economic life in past societies*, 1994.

A. L. OPPENHEIM, The Seafaring Merchants of Ur, *Journal of the American Oriental Society*, 74, 1954, p. 6-17.

A. L. OPPENHEIM, A Bird's Eye View of Mesopotamian Economic History, dans K. Polanyi, C. M. Arensberg, et H. W. Pearson (eds.), *Trade and Market in the Early Empires : Economies in History and Theories*, 1957, p. 27-37.

A. L. OPPENHEIM, Essay on Overland Trade in the First Millennium BC, *Journal of Cuneiform Studies*, 21, 1969, p. 236-254.

T. ÖZGÜC, *Kültepe Kaneš*, Ankara, 1986.

K. POLANYI, Le commerce sans marché au temps d'Hammourabi, p. 51-62, dans C. Arensberg *et alii* (1957).

K. POLANYI, Ports of Trade in Early Societies, *Journal of Economic History*, 23, 1963, p. 30-45.

K. POLANYI, *La Grande transformation*, Paris, Gallimard, 1983, 1944 pour la première édition anglaise.

K. POLANYI, *The livelihood of man*, New-York-San Francisco-London, Academic Press, 1977.

J. RENGIER, Patterns of non-institutional Trade, dans A. Archi ed., *Circulation of Goods in non-palatial context in the Ancient Near East*, Incunabula Graeca, Roma, 1984, p. 31-123.

J. RENGIER, On Economic Structures in Ancient mesopotamia, *Orientalia*, 63, 1994, p. 157-208.

R. B. REVERE, (1957) Les ports de commerce de la Méditerranée Orientale et la neutralité des côtes, dans Arensberg *et alii*, (1957), p. 71-92.

M. ROWTON, The Woodlands of Ancient Western Asia, *Journal of Near Eastern Studies*, 26, 1967, p. 261-272.

H. W. F. SAGGS, The Nimrud letters 1952. Relations with the West, *Iraq*, 17, 1955, p. 127-150.

M. SAHLINS, *Age de pierre, âge d'abondance*, Paris, 1976.

A. SALSANO, Polanyi, Braudel et le roi du Dahomey, dans J. Maucourant *et alii*, (1998), p. 51-78.

M. SILVER, *Economic Structures of the Ancient Near East*, Totowa, 1985.

M. SILVER, Karl Polanyi and Markets in the Ancient Near East: Reply, *Journal of Economic History*, XLV/1, 1985, p. 135–137.

M. SZNYCER (1979), Ras Shamra/Ugarit. Documents administratifs et économiques, dans H. Cazelles et A. Feuillet (eds.), *Supplément au dictionnaire de la Bible*, Paris, p. 1418–1425.

J. TEIXIDOR, Un port romain du désert : Palmyre, *Semitica*, 34, 1984, p. 7–126.

J. TEIXIDOR, Un terme ouest-sémitique pour *emporium* ?, dans A. Bresson et P. Rouillard (eds.), *L'Emporion*, Publications du centre Pierre Paris (URA 991) 26, Paris, 1993, p. 85–87.

K. R. VEENHOF, *Aspects of the Old Assyrian Trade and its Terminology*, Studia et Documenta AIOAP X, Leiden, 1972.

W. G. E. WATSON et N. WYATT (eds.) (1999), *Handbook of Ugaritic Studies*, Leiden, Boston, Köln.

M. WEBER, *Histoire économique. Esquisse d'une histoire universelle de l'économie et de la société*, Paris, 1923 (réédition 1991).

M. YON, Ugarit et ses relations avec les régions maritimes voisines (d'après les travaux récents, *Ugarit and the Bible*, 1994, p. 421–440.

J. YOYOTTE, Naucratis, ville égyptienne, dans *Annuaire du collège de France 1991-1992 résumé des travaux*, Paris, 1992, p. 634–644.

J. YOYOTTE, Les contacts entre Égyptiens et Grecs (VII^{ième}-II^{ième} siècle) : Naucratis, ville égyptienne, dans *Annuaire du collège de France 1993-1994 résumé des travaux*, Paris, 1994, p. 679–698.

J. YOYOTTE, Les contacts entre Égyptiens et Grecs (VII^{ième}-II^{ième} siècles avant J.-C.) : Naucratis, ville égyptienne, dans *Annuaire du collège de France 1994-1995 résumé des travaux*, Paris, 1995, p. 669–683.

C. ZACCAGNINI, Patterns of Mobility among ancient Near-Eastern Craftsmen, *Journal of Near Eastern Studies*, 42, 1983, p. 245–262.